

Conjoncture

LE MENSUEL DES DÉCIDEURS



L'INVITÉ DE CONJONCTURE
SIDI HAMDI OULD ERRACHID

Les indicateurs macroéconomiques du Maroc



Évolution et
perspectives
2019



La CFCIM conclut un
partenariat avec la
CCI-BF



29^e cérémonie des
diplômes de l'EFA



Forum de l'Hôpital
public du Futur à
Agadir



L'actualité vue par le
Service économique de
l'Ambassade de France

L'AVENIR, C'EST VOUS QUI L'EMMENEZ PLUS LOIN

Chaque jour, 7 nouvelles
entreprises font confiance
à Société Générale.



أنتم المستقبل



الشركة العامة
SOCIETE GENERALE



Philippe-Edern KLEIN
Président

Editorial

Les indicateurs macroéconomiques du Maroc - Évolution et perspectives 2019

Vers un nouveau modèle de développement

Le Maroc a connu une incroyable évolution depuis une décennie. Cet élan lui a permis de traverser sans trop de dommages la crise internationale de 2008, mais cette dynamique est aujourd'hui en perte de vitesse. Si la situation économique du Maroc est globalement positive, sa croissance n'est toutefois pas suffisante pour donner une réelle impulsion et créer de l'emploi et des richesses de manière plus inclusive.

Depuis quelques années, le Royaume a ainsi pris conscience de la nécessité de revoir son modèle de développement pour pallier ces différents problèmes. Mais n'est-ce pas le lot de tous les pays qui, dans un environnement où les cartes se redistribuent continuellement, doivent savoir capitaliser sur leurs atouts, mais aussi remettre en question certains postulats ? La Chine s'est, par exemple, recentrée sur son marché intérieur dans l'optique de mieux maîtriser sa croissance et de prendre de la distance avec son rôle d'usine du monde. Dans un contexte de Brexit et de tensions sociales, l'Europe doit également procéder à des réajustements.

Le Maroc doit à présent réagir rapidement sans attendre que la situation économique s'aggrave. Il s'agit pour le pays de relever le défi de la croissance, et ce, tout en maintenant sa politique d'ouverture à l'international. Un autre chantier en cours, dont l'impact socioéconomique est particulièrement déterminant, est la régionalisation avancée.

Un enjeu essentiel pour notre invité du mois, Sidi Hamdi Ould Errachid. Le Président du Conseil de la Région de Laâyoune-Sakia El Hamra partage ainsi avec nous sa vision et son ambition pour le développement de sa Région. Pour rappel, suite au Forum d'Affaires Maroc-France de Laâyoune, la CFCIM a signé plusieurs conventions avec la Région, notamment en vue de créer un parc industriel à Laâyoune ainsi que pour mettre à disposition son expertise dans le domaine de la formation.

Et c'est dans cette même dynamique que j'ai le grand plaisir de vous annoncer l'ouverture prochaine de notre nouvelle Délégation de Dakhla. Notre institution se rapproche ainsi un peu plus de ses membres en région qui sont de plus en plus nombreux à nous rejoindre.

Grâce à vous tous, la CFICM a récemment atteint un record : elle compte désormais 4 100 entreprises adhérentes ! Nous vous remercions pour votre confiance et votre fidélité et nous restons bien évidemment mobilisés à vos côtés pour le succès de tous vos projets.

Le succès était aussi au rendez-vous pour nos jeunes lauréats de l'École Française des Affaires à qui nous avons eu le plaisir de remettre les diplômes à l'occasion d'une cérémonie particulièrement émouvante. Nous les félicitons et leur souhaitons le meilleur pour leur avenir.



Conjoncture est édité par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc ► 15, avenue Mers Sultan 20 130 Casablanca. Tél. LG : 05 22 20 90 90. Fax : 05 22 20 01 30. E-mail : conjoncture@cfcim.org. Site Web : www.cfcim.org
► **Directeur de la publication** Philippe-Edern Klein ► **Président du Comité de rédaction** Serge Mak ► **Secrétaire de rédaction-journaliste** Nadia Kabbaj ► **Ont collaboré à ce numéro** Marie-Cécile Tardieu, Laurence Jacquot, Société de Bourse M.S.IN, Sofya Benchekroun, Rémy Pigaglio, Thomas Brun, Abdelaziz Arji, M'fadel El Halaissi, Saad Benjelloun Andaloussi, les administrateurs et collaborateurs de la CFCIM
► **Crédits photos** CFCIM, Fotolia, Ambassade de France, DR ► **Conception graphique** Sophie Goldryng ► **Mise en page** Mohamed Afandi
► **Impression** Direct Print (Procédé CTP) ► ISSN : 28 510 164 ► Numéro tiré à 7 000 exemplaires.

PUBLICITÉS **Mariam Bakkali** Tél. : 05 22 93 11 95 - 05 22 93 81 28 GSM : 06 61 71 10 80 mariam.bakkali@menara.ma
Nadia Kaïs Tél. : 05 22 23 66 61 GSM : 06 69 61 69 01 kais.communication@gmail.com





**Terrains et bâtiments
industriels en location**



**L'Ecoparc
de Berrechid,
un espace à haute
qualité environnementale**

- Un projet certifié
- Terrains équipés
- Services pratiques
- Guichet unique
- Offre locative complète

Sommaire

Echos Maroc

- 6 Bonnes performances du secteur automobile en 2018
- 9 Les habitudes de déplacement des Casablancais
- 10 Sidi Hamdi Ould Errachid, invité de Conjoncture
- 12 Service économique de l'Ambassade de France
- 14 Indicateurs économiques et financiers

Echos International

- 16 L'Éthiopie, l'une des économies les plus dynamiques au monde
- 18 Perspectives de la BAD pour l'économie africaine



ZOOM

Les indicateurs macroéconomiques du Maroc Évolution et perspectives 2019

- 20 Une activité économique favorable, mais un modèle limité
- 24 Bilan 2018 et perspectives 2019 : l'analyse des experts
- 29 Une croissance d'environ 3 % pour le Maroc et le reste du monde en 2019
- 32 Entretien avec Fouzi Mourji, Professeur d'Économétrie appliquée à l'Université Hassan II de Casablanca



Regards d'experts

- 34 **Juridique** : La fiscalité du secteur de l'automobile et des zones franches : de la maîtrise à l'optimisation
- 36 **Finance** : Rendre sa crédibilité à la lettre de change
- 37 **Management** : La qualité : une culture orientée vers la performance et non un simple label commercial

Initiatives durables

- 38 Une fondation pour l'Initiative AAA

Actus CFCIM

- 41 La CFCIM signe une convention avec la CCI-BF
- 42 Forum de l'Hôpital public du Futur à Agadir
- 43 Le Kluster CFCIM labellisé par la CCG
- 46 Cérémonie de remise des diplômes de l'EFA

On en parle aussi...

- 50 **L'association du mois** : Association marocaine de l'orphelin



Bonnes performances du secteur automobile en 2018

Les ventes de véhicules neufs ont augmenté de 5,2 % au Maroc en 2018, avec à leur tête le Groupe Renault qui reste largement leader. La production poursuit quant à elle sa montée en puissance.



L'année 2018 a été un bon cru pour le secteur automobile au Maroc. L'AIVAM (Association des Importateurs de Véhicules Automobiles Montés) a dévoilé, en janvier dernier, les chiffres des ventes sur le marché interne. 177 359 véhicules ont été ainsi écoulés en 2018 contre 168 593 en 2017, soit une hausse de 5,2 %.

Le Groupe Renault, une fois de plus, domine largement. Sa marque économique Dacia détient 29,53 % de part de marché et Renault, 14,14 %. Suivent Volkswagen (7,24 %), Peugeot (6,94 %), Hyundai (6,06 %), Fiat (5,25 %), Ford (4,51 %), Citroën (4,59 %) et Nissan (4,13 %).

Parmi les constructeurs (totalisant plus de 1 500 exemplaires) qui affichent une belle progression, Land Rover tire son épingle du jeu (2 483 voitures vendues, +95,97 % par rapport à 2017), mais également Opel (1 953, +62,61 %), Jeep (1 588, +39,3 %), Toyota (5 108, +38,09 %), Fiat (8 564, +34,19 %) ou encore Citroën (7 483, +22,53 %). Ford (7 359, -38,81 %) et Kia (405, -79,33 %) signent les reculs les plus importants.

Ainsi, si les prouesses à l'export du secteur automobile marocain ont été remarquées ces dernières années, le marché interne est donc aussi porteur, même s'il reste de taille limitée. Renault Maroc a d'ailleurs indiqué en janvier dans un communiqué que ses ventes au Maroc en 2018 avaient été « la meilleure performance de son histoire avec 75 418 unités soit une hausse de 6,9 % par rapport à 2017 ». Le modèle Dacia Logan est le plus prisé : il s'en est écoulé 13 280.

Outre sa position de leader des ventes, le Groupe Renault occupe au Maroc une place de choix grâce à son usine Renault Tanger Med et, dans une moindre mesure, l'usine SOMACA de Casablanca.

En tout, 402 082 véhicules ont été produits en 2018, dont 318 653 à Tanger et 83 429 à Casablanca. 94 % de la production du site de Tanger sont exportés et 69 % de celle de la SOMACA.

Signe supplémentaire que l'entreprise française mise sur le Maroc, elle a annoncé en octobre dernier qu'elle doublerait la capacité de l'usine SOMACA - qui fabrique des véhicules Renault depuis 1966 - soit 160 000 unités d'ici 2022.

« L'établissement de l'industrie automobile dans le Royaume peut être attribué au soutien du gouvernement, qui se matérialise notamment par des mesures incitatives de l'État, et une position géographique favorable qui permet la connexion à 37 ports dans 21 pays », soulignait l'Oxford Business Group dans son « Rapport 2018 » sur le Maroc. Dans ses résultats préliminaires pour 2018, l'Office des Changes a indiqué que le secteur automobile avait exporté plus de 65 milliards de dirhams, ce qui représente une hausse de 10,7 %.

Encouragée par le Plan d'Accélération Industrielle porté par le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique, Moulay Hafid Elalamy, la production marocaine d'automobiles devrait encore monter en puissance dans les prochaines années. Le site du Groupe PSA de Kénitra devrait ouvrir ses portes d'ici quelques mois et assembler 100 000 véhicules. En septembre dernier, l'entreprise française a annoncé qu'elle étendrait cette production à 200 000 unités dès 2020. Fin 2017, le Groupe chinois BYD signait aussi un accord pour implanter notamment une usine de voitures électriques au Maroc, même si aucune date n'a été fixée pour l'instant. *

► Rémy Pigaglio

LES ENTREPRISES AMBITIEUSES ONT BESOIN DE BONNES CONNEXIONS.

Vous voulez améliorer votre compétitivité ? Alors, consacrez-vous à vos objectifs avec DACHSER, le partenaire logistique qui, grâce à des processus standardisés et à un large réseau intégré, met en lumière chaque opportunité de business au Maroc, en Europe et dans le monde. En toute fiabilité et efficacité, et avec les meilleures connexions vers toutes les destinations.

Signature de l'accord de pêche entre le Maroc et l'Union européenne

Le 14 janvier dernier, le Maroc et l'Union européenne ont signé à Bruxelles l'accord de pêche qui avait été paraphé le 24 juillet 2018 à Rabat. Ce texte fixe ainsi les conditions d'accès aux zones de pêche pour la flotte européenne. Il prévoit en outre des dispositions visant à préserver la durabilité des réserves halieutiques et à optimiser les retombées pour les populations locales. La zone de pêche couverte s'étend du parallèle 35 (du Cap Spartel) jusqu'au parallèle 22 (au Cap Blanc). Par ailleurs, la contrepartie financière a été rehaussée de 30 % : la moyenne annuelle passera de 40,0 M€ à 52,2 M€. L'accord doit ensuite être entériné par les commissions compétentes du Parlement européen avant son adoption finale en plénière. Deux jours plus tard, c'est l'accord agricole incluant le Sahara



© Fotolia

marocain qui fut adopté par le Parlement européen. » *

10 nouvelles structures labellisées pour le Fonds Innov Invest

La CCG vient de labelliser dix nouvelles structures d'accompagnement des startups dans le cadre du Fonds Innov Invest. Lancé en 2017, ce fonds a l'objectif ambitieux de dynamiser le secteur des startups au Maroc, un écosystème qui émerge progressivement depuis quelques années. Il cible ainsi les jeunes pousses à tous les stades de leur développement. Un prêt de 50 millions de dollars de la Banque mondiale appuie cette stratégie inédite. Les nouvelles structures d'accompagnement labellisées pour le volet pré-amorçage (produits « Innov Start » et « Innov Idea » du Fonds) sont CE3M, CEED Maroc, Cluster Menara, Enactus, Endeavor, Groupe SOS Maroc (Bidaya), Happy Ventures, H Seven, Moroccan CISE, et le Kluster CFCIM. Ces dernières s'ajoutent à six autres structures labellisées en 2017 qui, selon la CCG, ont déjà pu financer 54 projets pour un total de 11 millions de dirhams. Quatre fonds d'investissement sont, en outre, chargés du

volet amorçage/capital risque, dont trois sont en activité. Fin 2018, ces fonds ont agréé cinq startups pour des tickets d'investissement de 30 millions de dirhams au total. *



© Fotolia

Les habitudes de déplacement des Casablancais

La Société de Développement Local (SDL) en charge des transports à Casablanca vient de dévoiler l'Enquête Ménages Déplacements, réalisée notamment pour actualiser le Plan des Déplacements Urbains. Alors que le réseau des transports en commun est en pleine expansion, 62 % des déplacements sont toujours accomplis à pied.

La marche reste très largement le moyen le plus utilisé pour circuler à Casablanca. 62 % des 7,8 millions de trajets des Casablancais effectués chaque jour le sont à pied. 13 % le sont en transports en commun, 12 % en voiture particulière, 9 % en taxis et 3 % en deux roues. C'est l'un des principaux enseignements de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD) réalisée par la SDL Casa Transports et publiée en janvier dernier. L'EMD permet d'identifier les premiers effets du Plan des Déplacements Urbains (PDU) de Casablanca, adopté en 2007, qui est en cours d'actualisation.

Menée entre janvier et mai 2018, l'enquête s'est intéressée à un vaste territoire comprenant Casablanca et les Provinces de Nouaceur, Mediouna et Mohammedia. 7 019 ménages ont été interrogés, soit 22 960 personnes âgées de plus de six ans. Les auteurs ont pris en compte les données du Haut-Commissariat au Plan, qui datent de 2014. 80 % des foyers gagnent moins de 7 000 dirhams par mois.

4 900 000 trajets sont réalisés, chaque jour de la semaine, à pied. La distance moyenne est de 1,2 km de marche et le temps moyen est de 14 minutes.

Néanmoins, la voiture occupe une place de plus en plus importante dans la capitale économique : elle représente 960 000 déplacements par jour de la semaine.

En 2044, on dénombrait 90 véhicules pour 1 000 habitants. Aujourd'hui, il y en a 113 pour 1000 habitants et 39 % des ménages en possèdent une.

Signe que le réseau de transports en commun est toujours insuffisant, 68 % des sondés seraient prêts à réserver l'usage de leur voiture pour des destinations non desservies par les transports collectifs, s'ils étaient performants. Les bus de la métropole sont considérés comme de « mauvaise qualité » par 77 % de la population. Le tramway, dont une première ligne avait été inaugurée en 2012 et la seconde l'a été le mois dernier, a bien meilleure réputation. Il est jugé comme de « bonne » ou « très bonne » qualité par 85 % des personnes interrogées.

L'étude met en outre en évidence des différences notables entre les sexes. En effet, 76 % des déplacements effectués par des femmes le sont à pied, contre 57 % pour les hommes. 87 % des trajets en voiture sont accomplis par des hommes. Aussi, les hommes se déplacent 2,5 fois par jour contre 1,8 fois pour les femmes. 8 % des hommes ne se sont pas déplacés au cours de la journée précédant l'enquête, contre 29 % des femmes.

Le PDU de Casablanca doit permettre à la métropole de bénéficier, d'ici 2022, de quatre lignes de tramway et de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Un nouveau délégataire doit également être désigné pour le réseau de bus, ce qui devrait aboutir à terme à l'intermodalité des bus, tramways et BHNS. *

► Rémy Pigaglio



© DR



« Le Conseil de la Région est investi de la compétence du développement économique dans son territoire »

Sidi Hamdi Ould Errachid, Président du Conseil de la Région de Laâyoune-Sakia El Hamra.

Conjoncture : Après le lancement de plusieurs projets d'envergure, la Région de Laâyoune-Sakia El Hamra se positionne comme un hub régional et national : en quoi son rôle est-il important pour le déploiement de la stratégie africaine du Maroc ?

Sidi Hamdi Ould Errachid : De par sa position géostratégique, la Région de Laâyoune Sakia El Hamra représente une porte d'entrée vers les marchés du continent africain et notamment de l'ensemble régional de l'Afrique de l'Ouest. Cette vision constitue le socle des programmes d'investissement stratégique en cours de mise en œuvre, au travers du Contrat Programme Royal visant à développer la compétitivité du territoire ainsi que ses atouts économiques. Ces programmes totalisent plus de 49 milliards d'investissements dédiés aux grands équipements de mobilité, de mise à niveau de l'environnement urbain et rural et au développement de l'économie et des filières industrielles (chimie, énergie renouvelable, logistiques, plasturgie, équipements...). Ils visent à assoir les bases du nouveau modèle de développement économique, tel que souhaité par Sa Majesté le Roi.

Quels sont les principaux atouts de la Région et quels sont les secteurs économiques les plus porteurs ?

Nous disposons d'un capital humain important, d'un plan de développement des compétences et de formation important et d'une offre d'espaces d'accueil industriels et logistiques aux standards internationaux.

Notre premier parc industriel et logistique d'une superficie de 75 hectares sera livré mi-2020 et accueillera plus de 150 PME, dont une grande partie a déjà exprimé l'intérêt d'une implantation. Nous sommes en ordre de bataille pour ancrer cette dynamique de développement et déployer les mécanismes incitatifs complémentaires requis afin d'en assurer la réussite.

Quels sont les avantages et les dispositifs d'accompagnement dont peuvent bénéficier les investisseurs ?

Le Conseil de la Région est investi de la compétence du développement économique dans son territoire. En complément de l'offre espace d'accueil, dont le partenaire gestionnaire est la CFCIM, nous prévoyons de :

- faciliter le déploiement d'un guichet unique pour accompagner les investisseurs, dynamiser l'offre de compétences et son alignement aux besoins des opérateurs économiques ;
- entamer divers road-show à l'international pour mobiliser l'intérêt des futurs partenaires ;
- fournir aux partenaires l'ensemble des services mutualisés attendus.

Nous sommes également en phase d'étude pour définir des mécanismes d'appui direct au profit des futurs partenaires.

En novembre dernier se tenait le Forum de Partenariat Maroc-France de Laâyoune : quel a été le bilan pour la Région ?

Ce forum, une première historique, a été couronné de succès. Plus de 150 entreprises et 250 participants

y ont assisté. Organisé sur deux journées pleines, il a permis aux nombreux opérateurs économiques de découvrir d'une part le Plan de Développement Régional et les défis projetés ainsi que les infrastructures clés en cours de réalisation au sein de la ville de Laâyoune. Plusieurs conventions de partenariat ont été signées et leur mise en œuvre est en cours, notamment pour le développement du futur parc industriel de la Région, l'offre de formation ainsi que d'importants programmes d'insertion professionnelle en partenariat avec des leaders mondiaux des métiers du numérique.

Différentes conventions ont été signées à cette occasion, en particulier dans le domaine de la formation. Avez-vous de nouveaux projets en préparation ?

Nous souhaitons aujourd'hui impulser des dynamiques durables de développement économique pour améliorer la performance du territoire et en faire un véritable carrefour de partenariats inclusifs et générateurs d'effet d'entraînement. Les premiers programmes d'employabilité dans les secteurs du numérique sont en cours de lancement et nous ambitionnons d'accélérer les réalisations en matière de



« Nous souhaitons aujourd'hui impulser des dynamiques durables de développement économique pour améliorer la performance du territoire et en faire un véritable carrefour de partenariats inclusifs et générateurs d'effet d'entraînement. »

développement de la mobilité aérienne et maritime, d'offre de santé, de formation supérieure et de promotion de la destination touristique. La feuille de route pour 2019 est chargée et l'ensemble des forces vives de la région est mobilisé pour en assurer la réussite.

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj



Allocution de Sidi Hamdi Ould Errachid lors du Forum d'Affaires Maroc -France de Laâyoune, le 3 novembre 2018.



Mot de la Chef du Service économique de l'Ambassade de France



Marie-Cécile TARDIEU

► marie-cecile.tardieu@dgtresor.gouv.fr

Amorcer. Et Après ? La conférence annuelle de l'Association marocaine des investisseurs en capital, à Casablanca le 30 janvier dernier, a été l'occasion de mettre en avant les progrès effectués par le Maroc. Ils ont été particulièrement significatifs en matière de financement de l'amorçage avec la création du Fonds Innov Invest. Pour autant, le Maroc reste en retard sur de nombreux segments. Si le taux de pénétration du capital-investissement sur le continent africain est de 0,16 % du PIB et 0,58 % en France, il n'est que de 0,04 %

au Maroc. En 2017, l'AMIC indique que 18 Mds MAD ont été levés pour le capital-investissement et l'infrastructure. A titre de comparaison, la levée de fonds des acteurs français, en 2017, a atteint 16,5 Mds EUR. La croissance du capital-investissement est le signal de la maturité d'une économie. En effet, au-delà du seul apport de fonds, le capital-investissement apporte une expertise et un accompagnement. Technique de financement de haut de bilan des entreprises, le capital-investissement se caractérise aussi par une offre diversifiée adaptée aux différentes étapes du développement de la PME – capital amorçage, capital-risque, capital développement et capital transmission. La France est désireuse d'accompagner les PME de tout le continent africain avec l'annonce par le Président de la République, dans son discours de Ouagadougou du 28 novembre 2017, d'une initiative de plus d'1 Md EUR, notamment portée par Proparco, filiale de l'AFD dédiée aux entreprises, et le lancement de plusieurs fonds (FISEA2, Averroes Finance IV,...). La problématique du financement des PME, et notamment du financement bancaire, constitue l'un des obstacles majeurs à la compétitivité de l'économie marocaine. Par culture, ces PME, souvent familiales, se tournent également peu vers les capitaux extérieurs et privilégient l'autofinancement – sans parler du crédit fournisseur. Espérons que le futur Small Business Act enflammera la mèche d'une croissance plus inclusive. ►

L'économie en mouvement

Un chiffre en perspective

1,9%

L'inflation a atteint 1,9 % en 2018

L'économie marocaine a enregistré une hausse moyenne de 1,9 % de l'indice des prix à la consommation sur les 12 mois de l'année 2018, soit une nette accélération par rapport à 2017.

Les prix de l'alimentation ont augmenté de 1,3 %, mais seulement de 0,9 % si on écarte l'effet significatif de la hausse des prix des boissons alcoolisées et du tabac (+11,7 %). L'indice non alimentaire a augmenté de 1,8 %, tiré par les prix des « biens et services divers » (+6,5 %) et de « l'enseignement » (+2,5 %). En revanche, les prix des dépenses de « communication », « santé », « loisirs et culture » et « logement, eau, électricité » ne passent pas la barre des 1 % de hausse. Pour sa part, le prix des « transports » (+1,4 %) affiche une progression inférieure à la hausse moyenne.

Cette accélération de l'inflation explique en partie la détérioration ressentie par les ménages de leur niveau de vie. Le Haut-Commissariat au Plan a constaté, pour le 4^{ème} trimestre de 2018, que plus de 4 ménages sur 10 déclarent une dégradation de leur niveau de vie au cours des 12 derniers mois, 3 sur 10 un maintien et seulement 3 sur 10 une amélioration. En outre, 6 ménages sur 10 considèrent le moment peu opportun pour des achats de biens durables.

Cette hausse des prix pourrait impacter les revendications dans le cadre du dialogue social qui peine à se conclure. Pour 2019, l'inflation devrait ralentir à 1,4 %, voire 1,2 %, selon les prévisions respectives du FMI et du Haut-Commissariat au Plan.

► christine.brodiak@dgtresor.gouv.fr

La Chronique économique

Le déficit commercial s'aggrave de 8 % en 2018

Le déficit commercial du Maroc a augmenté de 8 % en 2018 selon les chiffres provisoires de l'Office des changes. Il s'établit à -204,5 milliards MAD, contre -189,2 milliards MAD l'année précédente. Ce creusement est la conséquence d'une augmentation plus rapide des importations, en croissance de 9,3 % (+40,6 milliards MAD) à 478,7 milliards MAD, contre une amélioration de 10,2 % des exportations (+25,4 milliards MAD), à 274,2 milliards MAD.

L'accroissement de la facture énergétique (+18,4 %) compte pour 31,5 % de la hausse des importations, alors que les importations de produits autres ont augmenté de 7,6 %. La croissance des exportations est notamment portée par les phosphates et dérivés, les ventes du groupe OCP à l'étranger ayant augmenté de 17,5 % en 2018. Le secteur automobile contri-

bue aussi largement à la croissance, avec une augmentation de 10,7 % des ventes à l'export. Les exportations des produits du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont quant à elles progressé de 6,8 %, alors que les ventes de textile et cuir ont augmenté de 4,2 %. Le taux de couverture de l'économie marocaine s'améliore ainsi de 0,5 point, en s'élevant à 57,3 % en 2018, contre 56,8 % en 2017.

La situation du commerce extérieur en 2019 dépendra de facteurs nationaux, comme les résultats de la campagne agricole et la consommation interne, mais aussi de contraintes externes, telles que le resserrement de la demande en provenance de la zone euro, ou l'issue des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis.

► simon.pineau@dgtresor.gouv.fr

Secteur à l'affiche

IRESEN : quatre projets conduits par des entreprises françaises présélectionnés en 2018

L'Institut de recherche en énergie solaire et énergies nouvelles (IRESEN) est un acteur influent du secteur des énergies renouvelables et également dans le monde de la recherche. Une de ses missions est d'identifier les technologies solaires adaptées au Maroc, d'en développer de nouvelles et d'en étudier toutes les applications possibles. A travers le lancement d'appels à projets, l'Institut contribue à la synergie entre les mondes socio-économique et scientifique.

L'IRESEN a lancé en 2018 deux nouveaux appels à projets dans le cadre desquels quatre projets portés par des entreprises françaises ont été présélectionnés :

- « Green Inno-Project » qui a comme finalité le soutien des projets R&D collaboratifs à fort potentiel de développement de nouveaux produits, services, process orientés marché : un projet de phosphates de type NASICON comme matériaux d'électrode pour batterie à haute densité d'énergie conduit par Renault et un projet de développement d'un chargeur de scooter électrique connecté avec e-paiement intégré porté par Tronico Atlas (groupe ALCEN) ;
- « Green Inno-Boost » pour soutenir des porteurs de projets en phase d'incubation ou d'accélération : un projet de stockage de l'excès de l'énergie électrique produite par les installations solaires photovoltaïques résidentielles conduit par Azolis (filiale de Aqylon) et un projet de solution intelligente de production d'énergie pour les secteurs de l'industrie et minier porté par Solvéo Energie.

Solvéo Energie a installé un smart-grid sur la plateforme de Benguérir en partenariat avec l'IRESEN. Le projet a été financé par un don du Trésor français (FASEP). L'inauguration du smart-grid s'est tenue le 30 janvier dernier en marge du Solar Decathlon Africa, en présence notamment des Secrétaires généraux de l'énergie et de l'enseignement supérieur et du gouverneur de la province de Rhamna ainsi que du Consul général à Marrakech.

► laurence.jacquot@dgtrésor.gouv.fr

Relations France-Maroc

Déplacement au Maroc de M. Christophe Itier, Haut-Commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale

Le Haut-Commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, M. Christophe Itier s'est déplacé au Maroc les 21 et 22 janvier 2019 à l'invitation de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM).

Cette visite est intervenue un mois après la tenue des Assises de l'économie sociale et solidaire à Skhirat à l'occasion desquelles un constat prometteur avait été fait pour ce secteur qui représente aujourd'hui 2 % du PIB et plus de 600 000 emplois.

M. Itier est intervenu le 22 janvier à la CGEM dans le cadre d'une rencontre organisée par la Commission entrepreneuriat social qui avait pour thème « L'innovation sociale au service du business et du développement humain ». M. Itier a présenté les grandes lignes de la politique française de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Il a souligné combien la problématique du sens était essentielle au développement d'une entreprise : les employés cherchaient un cadre ayant du sens, les consommateurs un produit respectant une certaine éthique, les employeurs une RSE et une fidélisation des salariés. Le Haut-Commissaire a également insisté sur la nécessité de créer un écosystème favorable au financement de l'entrepreneuriat social et dessiné la perspective d'un fonds capable de lever 1 Md EUR en 5 ans. Il a par ailleurs informé l'auditoire du lancement de l'Alliance mondiale pour l'économie sociale qui sera lancée en juin prochain à Paris et de son souhait de porter une ambition forte sur l'entrepreneuriat social à l'occasion du Sommet des deux rives qui se tiendra le 24 juin prochain à Marseille.

Ce déplacement a permis à M. Itier de rencontrer son homologue, la Secrétaire d'État chargée de l'artisanat et de l'économie sociale, Mme Jamila El Mossali. Le Haut-Commissaire a manifesté sa volonté de travailler dans le cadre de la déclaration d'intention sur la coopération bilatérale dans le domaine de l'économie sociale et solidaire signée en 2014.

Le Haut-Commissaire a par ailleurs visité l'Espace Bidaya à Casablanca, un incubateur appartenant au réseau international d'incubateurs du groupe SOS et échangé avec des porteurs de projets au fort impact social et environnemental dans l'agro-alimentaire, la santé, l'économie circulaire, la technologie et le conseil.

► laurence.jacquot@dgtrésor.gouv.fr



Affaires à suivre



L'Agence nationale des ports a lancé le 17 janvier dernier un appel d'offres international pour une concession de 30 ans ayant pour objet l'aménagement, l'équipement, l'exploitation et l'entretien du nouveau chantier naval de Casablanca. Les dossiers de candidatures doivent être remis au plus tard le 1^{er} mars 2019 ►► La 2^{ème} ligne de tramway de Casablanca a été inaugurée par le Roi Mohammed VI le mercredi 23 janvier. Elle dessert 9 arrondissements et plus d'un million d'usagers potentiels. Les travaux ont été initiés en janvier 2016, et les tests ont été menés à partir de mai 2018.

4,3 Mds MAD ont été investis et 28 mois de travaux ont été nécessaires ►► Monsieur Mohamed Benchaaboun, Ministre de l'Économie et des Finances, a présenté le 31 janvier devant le conseil de gouvernement le projet de stratégie nationale d'inclusion financière. Il a souligné les efforts déployés pour améliorer les services financiers notamment l'accès aux services bancaires, la poursuite du développement du secteur de la microfinance ainsi que pour développer des modèles alternatifs tel que le paiement via le téléphone mobile

►► Le 31 janvier 2019, la Fédération des industries mécaniques, métallurgiques et électriques (FIMME) a donné un nouvel élan aux écosystèmes des industries mécaniques et métallurgiques (IMM) en lançant un appel à manifestation d'intérêt en vue d'identifier les entreprises souhaitant bénéficier des outils d'accompagnement prévus dans le cadre du contrat de performance avec le Ministère de l'industrie. La FIMME s'est engagée sur la création de 13 340 emplois et la réalisation de 1,7 Md MAD de valeur ajoutée additionnelle.

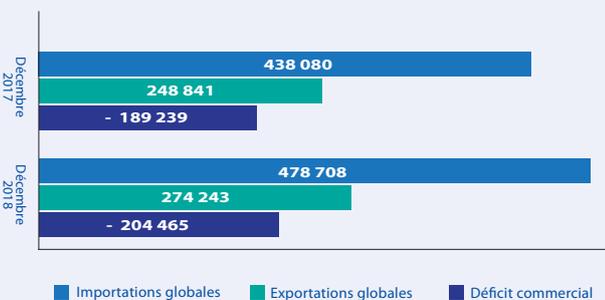
Indicateurs économiques et financiers

Retrouvez chaque mois dans Conjoncture les principaux indicateurs économiques et financiers du Maroc.
Une rubrique réalisée par la société de Bourse M.S.IN.



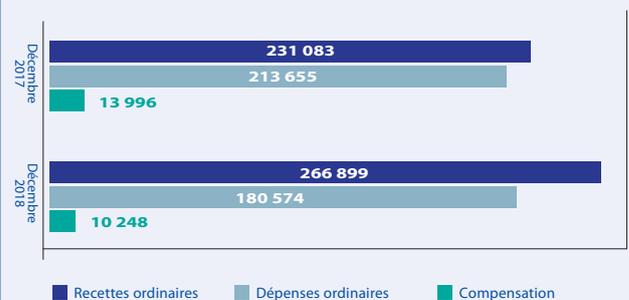
Balance commerciale

A fin décembre 2018, le déficit commercial a progressé de 8,05% par rapport à l'année 2017.



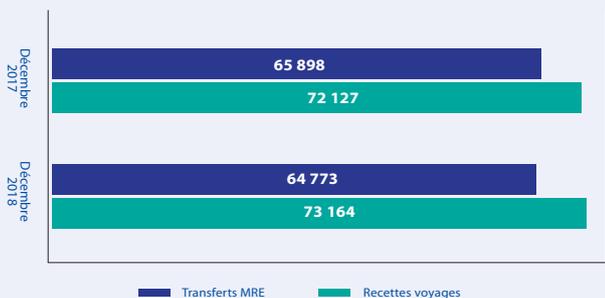
Finances publiques

A fin décembre 2018, la charge de la compensation a enregistré une baisse de 2,1%, en glissement annuel, en passant de 14,0 à 13,7 milliards de dirhams.



Transferts des MRE & Recettes Voyages

Les recettes de voyages et les transferts des MRE ont enregistré respectivement une hausse de 1,44% et une baisse de 1,71% à fin décembre 2018.



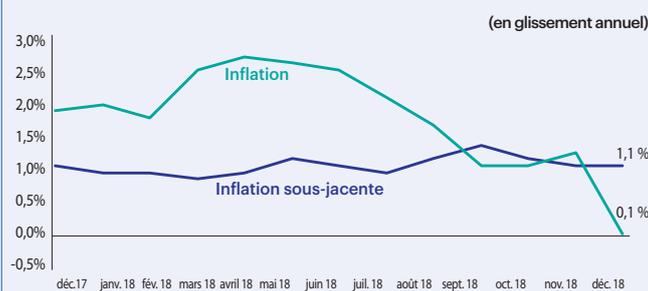
Bourse de Casablanca

Au terme du mois de janvier 2019, le MASI a enregistré une légère baisse de 0,12%.



Inflation

En glissement annuel, l'inflation s'est établie à 0,1% en décembre après 1,3% au mois précédent. L'inflation sous-jacente, quant à elle, ressort en stagnation par rapport à novembre 2018.



					Var %/pts
Échanges extérieurs	Importations globales (en mdh)	déc. 17/	438 080	478 708	9,27 %
	Exportations globales (en mdh)	déc. 18	248 841	274 243	10,21 %
	Déficit commercial		-189 239	-204 465	8,05 %
	Taux de couverture (en %)		56,80 %	57,29 %	48,55 Pbs
	Transferts des MRE (en mdh)		65 898	64 773	-1,71 %
	Recettes voyages (en mdh)		72 127	73 164	1,44 %
Monnaie et crédit	Agrégat M3 (en mdh)	déc. 17/	1 269 097	1 319 703	3,99 %
	Réserves Internationales Nettes (en mdh)	déc. 18	240 944	230 949	-4,15 %
	Créances nettes sur l'administration centrale (en mdh)		167 783	203 514	21,30 %
	Créances sur l'économie (en mdh)		989 542	1 022 081	3,29 %
	Dont Créances des AID (en mdh)		850 545	875 864	2,98 %
	Crédit bancaire		843 053	870 246	3,23 %
	Crédits immobiliers (en mdh)		257 814	267 212	3,65 %
	Crédits à l'équipement (en mdh)		170 583	174 029	2,02 %
	Crédits à la consommation (en mdh)		50 955	54 045	6,06 %
Prix	Indice des prix à la consommation (100=2006)	déc. 17/			
	Indice des prix à la consommation	déc. 18	117,9	120,1	1,87 %
	Produits alimentaires		126,6	128,3	1,34 %
	Produits non-alimentaires		111,8	113,8	1,79 %
	Taux de change (prix vente)				
1 EURO	déc. 18/	10,95	10,92	-0,25 %	
1 \$ US	janv. 19	9,57	9,51	-0,53 %	
Taux d'intérêt	Taux d'intérêt (en %)				Pb
	(13 semaines)	déc. 17/	2,17 %	2,20 %	3,0
	(26 semaines)	déc. 18	2,19 %	2,19 %	0,0
	(52 semaines)		2,32 %	2,45 %	13,0
	(2 ans)		2,48 %	2,60 %	12,0
Bourse Des valeurs	MASI (en points)	déc. 18/	11 364,31	11 350,73	-0,12 %
	MADEX (en points)	janv. 19	9 233,00	9 221,72	-0,12 %
Activités sectorielles					
Telecom	Téléphonie mobile (en milliers d'abonnés)	sept. 17/	44 250,00	46 041,00	4,05 %
	Téléphonie fixe (en milliers d'abonnés)	sept. 18	2 044,00	2 086,00	2,05 %
	Internet (en milliers d'abonnés)		22 564,00	23 773,00	5,36 %
Débarquements de la pêche côtière	(en millions de dirhams)	nov. 17/	6 284	6 833	8,74 %
		nov. 18			
Énergie	Énergie appelée nette (GWh)	nov. 17/	34 260	34 374	0,33 %
	Consommation d'électricité (GWh)	nov. 18	28 645	28 028	-2,15 %
Industrie	Exportation de l'Automobile (en MDH)	déc. 17/	58 783	65 054	10,67 %
		déc. 18			
Mines	Chiffres d'affaires à l'exportation OCP (en mdh)	nov. 17/	44 210	51 747	17,05 %
		nov. 18			
BTP	Vente de ciment (en milliers de tonnes)	déc. 17/	13 791	13 287	-3,65 %
		déc. 18			
Marché d'Automobile	Ventes automobiles au Maroc (en unités)	déc. 17/	168 593	177 359	5,20 %
		déc. 18			

Crédit Bancaire

En 2018, les crédits bancaires ont enregistré une progression de 3,2 % par rapport à l'exercice 2017, pour atteindre 870,5 milliards de dirhams. Cette évolution a notamment concerné les crédits de trésorerie (+6,2 % ou 10,3 milliards de dirhams), les crédits à l'immobilier (+3,6 % ou 9,4 milliards de dirhams), les crédits à l'équipement (+2 % ou 3,4 milliards de dirhams) et les crédits à la consommation (+6,1 % ou 3,1 milliards de dirhams).

Échanges extérieurs

Au terme de l'année 2018, les échanges extérieurs ont connu une augmentation de 8 % du déficit commercial qui s'est situé à 204,5 milliards de dirhams. Cette évolution résulte d'une hausse, en valeur absolue, plus marquée des importations (+40,6 milliards de dirhams) par rapport à celle enregistrée par les exportations (+25,4 milliards de dirhams). Le taux de couverture s'élève à 57,3 %, contre 56,8 % en 2017.

Marché d'automobile

En 2018, le marché de l'automobile a enregistré un nouveau record des ventes : 177 359 unités, soit une hausse de 5,2 % en un an. Sur le segment des Voitures Particuliers (VP), les immatriculations progressent de 5,1 % pour totaliser 163 074 unités. Par ailleurs, dans le segment des Véhicules Utilitaires Légers (VUL), les ventes s'améliorent de 6,8 % pour atteindre 14 285 unités.

Bourse de Casablanca

Au terme du mois de janvier 2019, le MASI s'est établi à 11 350,73 points, affichant une performance annuelle de -0,12 %.

Au niveau sectoriel, les plus fortes performances mensuelles ont été enregistrées respectivement par les secteurs Chimie (+13,54 %), Mines (+9,56 %) et Services de transport (+9,12 %). Les baisses du mois ont notamment concerné les indices des secteurs Immobilier (-15,26 %), Loisirs et hôtels (-8,62 %) et Boissons (-7,77 %).

Quant à la capitalisation boursière, elle se monte à 585,6 milliards de dirhams, en légère hausse de 0,6 % par rapport à fin 2018.

L'Éthiopie, l'une des économies les plus dynamiques au monde



Interview d'Amine El Kourchi,

Analyste au sein du Centre d'Intelligence Économique de BMCE Bank of Africa

L'Éthiopie est l'une des économies africaines affichant l'un des taux de croissance les plus forts : quelles sont les raisons de ce dynamisme ?

L'Éthiopie est non seulement l'économie africaine affichant le plus haut taux de croissance sur le continent, mais c'est aussi l'une des plus dynamiques au monde. Avec un rythme de croissance soutenu, de l'ordre de 10 % en moyenne sur les sept dernières années, l'Éthiopie a su faire preuve de résilience malgré un contexte de baisse des prix de certains de ses principaux produits d'exportation (café, horticulture...) et des épisodes de sécheresse. Les réalisations socioéconomiques telles que la diminution de la pauvreté, la réduction des inégalités ou la scolarisation témoignent d'une inclusion de cette croissance. Les raisons de ce dynamisme sont multiples. Historiquement, celui-ci a succédé à une phase de stagnation enregistrée en 2002 et 2003, clôturée par l'intervention des institutions multilatérales au travers de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE).

Par la suite, l'engagement de l'État a permis de mener à bien trois plans de développement économique successifs et de contrôler tant l'expansion du secteur privé que les fluctuations de la monnaie nationale.

Enfin, le modèle de croissance de l'Éthiopie repose sur la demande intérieure et l'investissement public. Le pays réalise de nombreux travaux d'infrastructure, notamment au niveau des routes, aéroports et chemins de fer, et ambitionne de développer une agriculture et une industrie performantes. Symbole de cette volonté, la construction du barrage de la Renaissance en 2017 permet à l'Éthiopie de se doter de la plus grande installation hydraulique en Afrique et de prévoir l'exportation d'énergie vers les pays voisins.

Quelles sont les mesures mises en place par le gouvernement éthiopien en faveur des investisseurs étrangers ?

Les mesures incitatives mises en place par le gouvernement éthiopien sont diverses et variées et s'inscrivent dans une logique de positionnement du pays comme hub industriel. Rappelons tout d'abord que, d'un point de vue fiscal, un investisseur peut obtenir différentes facilités telles qu'une fiscalité réduite dans plus de 150 secteurs et sous-secteurs. Ces mesures peuvent aller d'une exonération fiscale sur l'impôt sur les sociétés pendant 6 ans pour les professionnels de l'industrie et de l'agroalimentaire, à une exemption de droits de douane sur l'importation des capitaux nécessaires au projet, tous secteurs confondus. Un package attractif qui expliquerait, en grande partie, la bonne performance des Investissements Directs Étrangers (IDE) entrants, dont le total s'est élevé à 4 milliards de dollars américains en 2017, selon les données du FMI.

D'autre part, le gouvernement actuel souhaite montrer que l'Éthiopie bénéficie d'une stabilité politique et d'un nouvel

Le 49^e Forum de Davos dans un contexte d'incertitude

Le Forum Économique Mondial, traditionnelle réunion annuelle des dirigeants des grandes entreprises internationales et des personnalités politiques, s'est déroulé du 22 au 25 janvier dernier dans la petite station de ski suisse de Davos. Cette année, ni le Président français Emmanuel Macron, ni l'américain Donald Trump, ni la Première Ministre britannique Theresa May n'étaient présents. Emmanuel Macron y avait pourtant prononcé un long discours lors de la précédente édition. En revanche, le Président brésilien d'extrême droite

Jair Bolsonaro était l'un des rares poids lourds qui ont fait le déplacement et en a profité pour essayer de séduire les milieux d'affaires. Une liste de participants et d'absents révélatrice du contexte de montée des populismes, de tentatives protectionnistes ou encore de contestations sociales dans lequel s'est tenue cette 49^e édition. Près de 3 000 personnes ont pris part aux débats, alors que l'économie mondiale montre des signes de ralentissement. Le FMI prévoit une croissance de 3,5 % à l'échelle mondiale en 2019 contre 3,7 % en 2018. *



élan stratégique. En effet, l'élection de Abiy Ahmed, issu de la communauté des Oromos, peu représentée dans la vie politique, au poste de Premier Ministre en avril 2018, a réussi à rassembler la population autour de projets d'envergure. Autre signe significatif, son gouvernement a décidé d'ouvrir le capital d'Ethio Telecom, Ethiopian Airlines ou encore Ethiopian Shipping & Logistics Services Enterprise à des participations minoritaires du secteur privé.

Comment se portent les échanges entre le Maroc et l'Éthiopie ?

Les relations entre le Maroc et l'Éthiopie sont historiques et empreintes de cordialité. Elles sont sur une bonne dynamique depuis le rapprochement opéré entre les deux pays et la signature d'accords bilatéraux par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le désormais ex-Président Teshome. Ce dernier ayant, en effet, cédé sa place le 25 octobre 2018 à Sahle-Work Zewde, première femme Présidente de l'histoire du pays. Toutefois, s'agissant du commerce extérieur, les échanges entre le Maroc et l'Éthiopie ne reflètent toujours pas le potentiel des deux pays. En raison de l'éloignement géographique, du coût élevé inhérent et du manque d'économies d'échelle, la part de l'Éthiopie dans le commerce extérieur marocain n'ex-

cède pas les 0,5 %, un niveau maximum qui a été atteint en 2015. Pour autant, sur le volet des perspectives de coopération économique et d'investissement, l'avenir est prometteur tant pour les opérateurs marocains que pour le marché éthiopien. Un projet de grande ampleur, émanant d'un partenariat stratégique, est en cours de réalisation dans l'est de l'Éthiopie : le Groupe OCP planifie en effet la construction d'une usine d'engrais d'une capacité de production de 3,8 millions de tonnes par an pour un montant total de 3,7 milliards de dollars américains. Le savoir-faire marocain devrait ainsi permettre à l'Éthiopie de devenir autosuffisante quant à la production de certains engrais dès 2025.

Quelles sont les opportunités offertes par le pays aux opérateurs marocains ? Quels conseils donneriez-vous aux entreprises qui souhaitent s'y implanter ou s'y développer ?

Pour ce marché de plus de 100 millions d'habitants, les opportunités existantes pour les opérateurs marocains sont nombreuses. Dans une logique d'avantage comparatif, il conviendrait ainsi de privilégier les secteurs de l'agroalimentaire, de la construction, des transports, de l'électricité, de la parachimie et des énergies renouvelables. Pour le premier secteur mentionné, par exemple, les opportunités résident dans le marché des produits transformés (préparations à base de céréales, produits laitiers, produits de la minoterie...) essentiellement destinés à la consommation des populations et de la classe moyenne émergente. Dans le même temps, la stratégie de développement (à savoir le fait de traiter avec un distributeur local, de créer une filiale ou simplement d'exporter ses produits) doit être finement identifiée. Le partenariat direct pourrait permettre de partager le risque, de s'imprégner des aspects locaux et d'éviter les contraintes d'ordre logistique relatives à l'export. Enfin, et grâce au réseau désormais développé des banques marocaines en Afrique de l'Est, il est possible d'accompagner les opérateurs marocains de la phase initiale à la phase finale de leurs projets et de leur faire profiter de multiples partenariats existants. *

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj

Un sommet économique arabe à Beyrouth sur fond de divisions

Seuls deux chefs d'État se sont finalement rendus au Sommet arabe pour le développement économique et social de Beyrouth qui s'est déroulé le 20 janvier dernier : l'Émir du Qatar, Tamim Ben Hamad Al Thani et le Président mauritanien, Mohamed Ould Abdel Aziz, qui ont été accueillis par le Président libanais Michel Aoun. La préparation du sommet a été marquée par des débats sur l'opportunité d'inviter la Syrie, exclue de la Ligue arabe en 2011 après la répression menée contre les manifestants anti-régime. Par ailleurs, la Libye a décidé de boycotter la

rencontre après les menaces du parti libanais Amal liées au différend sur la mort de l'imam Moussa Sadr, leader du mouvement, en 1978 en Libye. En conclusion, les participants ont appelé à œuvrer pour un retour des réfugiés syriens. Selon l'AFP, ils ont également évoqué le projet de mise en place d'une zone de libre-échange arabe et la création d'un fonds de 200 millions de dollars pour développer l'économie numérique dans la région. Le Président libanais Michel Aoun a aussi proposé le lancement d'une banque arabe pour financer la reconstruction des pays en conflit. *

Quelles perspectives économiques pour l'Afrique ?

La Banque africaine de développement (BAD) vient de publier son rapport annuel « Perspectives économiques en Afrique » pour 2019, un document de 234 pages qui dresse l'état des lieux de l'économie du continent et propose des pistes pour la dynamiser. Comme chaque année, une partie y est consacrée à un focus thématique, dédié cette année à l'intégration du marché africain.

Dans le communiqué diffusé au moment de sa publication, la BAD constate d'abord que les « performances économiques générales de l'Afrique continuent de se redresser et la croissance du PIB devrait même atteindre 4,0 % en 2019 puis 4,1 % en 2020 ». En 2018, cette croissance a été de 3,5 %, tout comme en 2017. « Mais pour que les résultats macroéconomiques et la situation de l'emploi s'améliorent, il faut que l'industrie se mue en moteur de croissance », relève le communiqué.

Pour éviter que le chômage n'augmente, l'Afrique doit créer 12 millions d'emplois chaque année. Si la signature,



en mars dernier, de l'accord de libre-échange continental est un pas en avant, l'Afrique reste le continent le moins intégré de la planète. Or, l'intégration est vue comme un levier de prospérité essentiel. Le document propose cinq mesures de politique commerciale pour améliorer cette intégration et atteindre une croissance de 4,5 % : élimination des tarifs bilatéraux, maintien de règles

d'origine simples, souples et transparentes, levée des barrières non tarifaires, mise en œuvre de l'accord sur la facilitation du commerce de l'OMC, négociations pour réduire de 50 % les barrières tarifaires avec les autres pays en développement.

Dans sa série d'analyses par États, le rapport PEA juge l'économie marocaine « résiliente ». Il relève que l'instauration d'un régime de change flottant contrôlé a été perçue positivement par les investisseurs. « Le Maroc a réalisé des performances économiques remarquables au cours de la dernière décennie », notent les auteurs, qui indiquent néanmoins que la croissance n'a pas été assez inclusive. *



3 supports complémentaires pour encore plus de visibilité

7 000 exemplaires de Conjoncture sont distribués nominativement chaque mois à 4 000 entreprises adhérentes de la CFCIM et 500 responsables institutionnels et leaders d'opinion

18 000 contacts reçoivent la newsletter Conjoncture express, reprise sur le site Conjoncture.info

www.conjoncture.info
conjoncture@cfcim.org
05 22 20 90 90

- 20 Une activité économique favorable, mais un modèle limité
- 24 Bilan 2018 et perspectives 2019 : l'analyse des experts
- 29 Une croissance d'environ 3 % pour le Maroc et le reste du monde en 2019
- 32 Entretien avec Fouzi Mourji, Professeur d'Économétrie appliquée à l'Université Hassan II de Casablanca

Les indicateurs macroéconomiques du Maroc

Évolution et perspectives 2019



« Croissance molle », tel est le terme couramment utilisé par les économistes pour qualifier le dynamisme économique du Maroc. Derrière ce terme qui, somme toute, se veut rassurant, se cachent toutefois certaines fragilités structurelles : une trop grande dépendance vis-à-vis de la pluviométrie, des investissements en perte de vitesse et pas suffisamment tournés vers l'appareil productif, un taux de chômage préoccupant ou encore une balance des paiements inexorablement déficitaire. Aujourd'hui, tous s'accordent à dire que le modèle de développement du Royaume, à bout de souffle et pas assez inclusif, doit être revu. Un constat dans la lignée du discours de Sa Majesté du 13 octobre 2017 appelant l'ensemble des « compétences nationales » et des « forces vives de la nation » à participer à la réflexion autour du nouveau modèle de développement.

Dossier réalisé par Thomas Brun et coordonné par Nadia Kabbaj

Une activité économique favorable, mais un modèle limité

Dix ans après le début de la crise mondiale de 2008, l'économie marocaine est toujours caractérisée par un manque de constance. Si l'année 2018 est perçue comme relativement favorable par l'ensemble des observateurs, le modèle économique du Royaume s'essouffle. Très dépendante de l'agriculture et de la pluviométrie, l'économie marocaine cherche un nouvel équilibre, compatible avec le contexte international.



En ce début d'année 2019, deux grands constats semblent partagés par l'ensemble des observateurs du Royaume : l'année 2018 était relativement positive, mais elle confirme aussi l'essoufflement du modèle économique marocain. Ainsi, dans sa dernière Note de conjoncture, la Direction des Études et des Prévisions Financières (DEPF) du Ministère de l'Économie et des Finances relève que « les évolutions conjoncturelles observées au cours de l'année 2018 attestent, avec de légères nuances, d'un comportement, dans l'ensemble, favorable de l'activité économique nationale ».

Une croissance du PIB très instable

En effet, l'ensemble des indicateurs macroéconomiques, même s'ils ne sont pas tous en progrès, bénéficie d'une interprétation relativement positive. Pour commencer, en 2018, le Produit Intérieur Brut (PIB) a enregistré un accroissement de 3 % et l'inflation a été contenue à 1,6 %, malgré la hausse des prix des matières premières et notamment des produits énergétiques. Si ce taux de croissance du PIB est encourageant au regard du contexte international, il confirme également une progression en dents de scie de l'économie marocaine. En effet, ce taux était de 4,1 % en 2017, de 1,2 % en 2016, de 4,5 % en 2015, de 2,7 % en 2014 ou encore de 4,5 % en 2013. Cette évolution imprévisible observée depuis une dizaine d'années s'explique principalement par la grande dépendance de l'économie nationale vis-à-vis de l'agriculture, elle-même très fortement corrélée à la pluviométrie.

L'influence du secteur primaire

Ainsi, pour 2018, la DEPF constate pour la deuxième année consécutive une campagne agricole exceptionnelle due à des conditions climatiques très favorables. Elle aurait dégagé une production céréalière d'environ 103 millions de quintaux, soit une augmentation de 7,3 % par rapport à 2017 et un rendement moyen record de 22,9 quintaux par hectare. De même, les cultures maraichères et fruitières, de même que l'élevage, ont connu une évolution très positive.

De leur côté, les activités de la pêche maritime ont enregistré une amélioration de 3 %, après avoir diminué de 8,3 % en 2017. Selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP), ce résultat permet au secteur primaire de générer une valeur ajoutée en hausse de 3,8 %, contribuant de 0,5 point à la croissance du PIB en 2018.

Le secteur secondaire moins dynamique

Après une année 2017 particulièrement dynamique, le secteur secondaire n'a progressé que de 2,8 % en 2018. Ce ralentissement est notamment lié aux faibles performances du BTP, dont la croissance n'a été que de 0,9 % en 2018, après une année 2017 déjà difficile (0,7 %). D'après le HCP, « le secteur du bâtiment, avec un stock de produits toujours difficile à liquider, aurait continué d'être freiné par la persistance de plusieurs contraintes liées essentiellement au financement, au foncier et aux coûts élevés de construction. Il aurait ainsi limité l'effet positif de la réalisation de plusieurs projets d'urbanisation et d'infrastructures de base sur l'activité du BTP dans son ensemble ».

Ralentissement également pour le secteur minier qui, après une très bonne année 2017 (+16,5 %), se contente d'une croissance de 5,2 % en 2018. La baisse des exportations des dérivés phosphatés vers l'Amérique latine aurait en effet impacté les ventes de phosphate brut.

Le tertiaire toujours performant

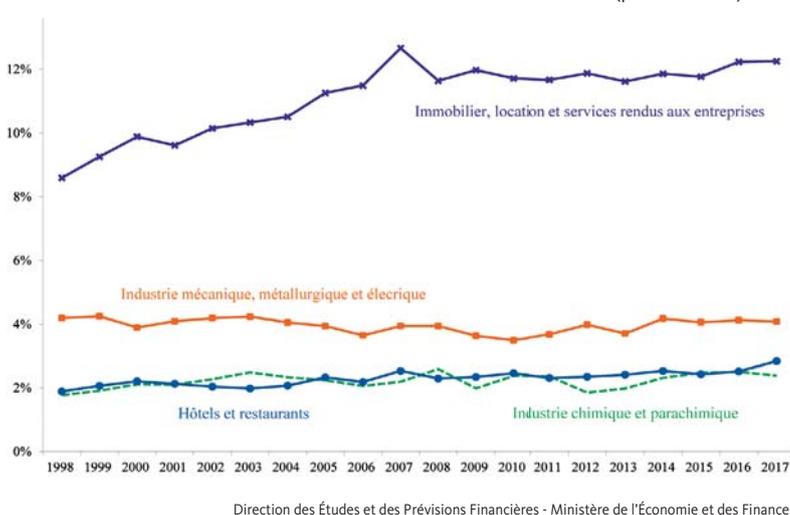
Enfin, le secteur tertiaire continue sa progression avec une augmentation de 3 % en 2018, au lieu de 2,7 % en 2017. Si les services rendus aux entreprises et les services financiers et sociaux ont perdu de leur dynamisme, les activités commerciales, les transports, les télécommunications et le tourisme ont largement contribué à cette amélioration.

Pour la DEPF, « le dynamisme observé au niveau de plusieurs secteurs d'activité a été rendu possible grâce à la vitalité des dépenses des ménages, dans un contexte marqué par une inflation maîtrisée, une situation sur le marché du travail en amélioration et une bonne tenue des crédits à la consommation ».

Nette hausse des IDE

Cette tendance traduit également l'orientation positive des dépenses d'investissement, en lien avec le dynamisme des importations de biens d'équipement, la hausse des crédits à l'équipement et le rebond exceptionnel des recettes des Investissements Directs Étrangers (IDE). En effet, l'Office des Changes a déclaré que le flux des IDE au Maroc s'est établi à 33,5 milliards de dirhams en 2018, représentant une augmentation de 28,6 % par rapport à 2017.

Évolution de la part des branches émergentes dans le PIB (prix courants)



Direction des Études et des Prévisions Financières - Ministère de l'Économie et des Finances

Le flux des IDE au Maroc s'est établi à 33,5 milliards de dirhams en 2018, soit une augmentation de 28,6 % par rapport à 2017.

Contexte international contrasté

Plus généralement, l'évolution de l'économie nationale en 2018 s'est opérée dans un contexte international certes favorable, mais confronté à d'importantes incertitudes : les tensions commerciales et les difficultés géopolitiques perturbent les échanges et impactent le niveau de l'investissement et de la demande. Dans ces conditions, la croissance du commerce mondial s'est établie à 3,8 % en 2018, alors qu'elle était de 5,4 % en 2017. De même, selon la Banque mondiale, la croissance économique internationale poursuit son ralentissement, passant de 3,7 % en 2017 à 3,6 % en 2018.

L'Union européenne, principal partenaire du Maroc, connaît également une dégradation du climat des affaires. Les négociations autour du Brexit, la montée des tensions sociales en France et l'incertitude budgétaire dans certains états suscitent des inquiétudes. De plus, plusieurs pays de la zone euro sont pénalisés par le niveau de leur dette publique ainsi que par la baisse de leurs exportations. Dans ce contexte, la croissance de la zone ralentit à 1,9 %, contre 2,5 % en 2017.

Ralentissement de la demande extérieure

En conséquence, la demande mondiale adressée au Maroc est en perte de vitesse. Elle s'améliore de 3,7 % en 2018, alors qu'elle avait augmenté de 5 % l'année précédente. Plus inquiétant encore, cette faible hausse ne permet pas de compenser, comme l'explique la DEPF, « l'aggravation du déficit commercial, en raison du renchérissement de la facture énergétique et de la progression soutenue des importations de biens finis de consommation. »

Compte-tenu de ces évolutions, les Réserves Internationales Nettes représentent, actuellement, l'équivalent de 5 mois d'importation de biens et services. » Ainsi, en 2018, les exportations et les importations ont respectivement augmenté de 4,9 % et de 6,1 %. En 2017, au contraire, les exportations s'étaient accrues de 10,9 % tandis que les importations avaient grimpé de 7,4 %. En définitive, le déficit de la balance commerciale s'est aggravé pour atteindre 18,3 % du PIB, au lieu de 17,8 % en 2017.

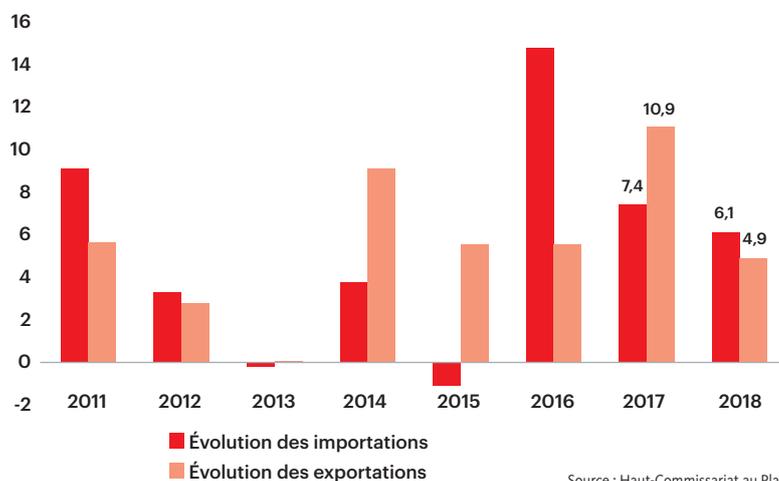
Une croissance tirée par la demande intérieure

Comme le démontre le HCP, la demande extérieure nette contribue négativement à la croissance économique du pays (-1 point de croissance) et c'est bien la croissance intérieure, en hausse de 3,6 %, qui demeure toujours au cœur du modèle marocain (+4 points de croissance) en 2018.

Bien qu'en léger ralentissement par rapport aux années précédentes, la consommation des ménages résidents représente le moteur de la croissance nationale : elle s'accroît de 3,4 % en 2018. La consommation des administrations publiques, quant à elle, se serait accélérée en augmentant de 2,2 %, au lieu de 1,5 % en 2017. Au total, la consommation finale nationale, qui représente 70 % de la demande intérieure, aurait progressé de 3,1 % en 2018.

La Formation Brute du Capital Fixe (FBCF), qui avait connu une baisse de 0,8 % en 2017, aurait enregistré un rebond de + 2,9 % en 2018. En prenant en considération la variation de stocks, l'investissement brut aurait affiché un rythme de croissance plus élevé d'environ 4,8 %.

Évolution des importations et des exportations en volume



Hausse des besoins de financement

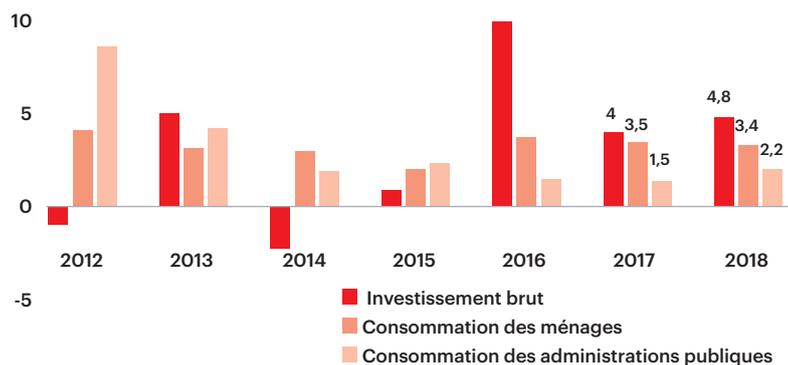
Après plusieurs années d'effort pour atténuer le déficit budgétaire (de 5,1 % du PIB en 2013 à 3,6 % en 2017), celui-ci a connu une légère hausse en 2018 pour atteindre 3,9 % du PIB. Cela s'explique par le ralentissement de la croissance des recettes ordinaires (limitées à 20,7 % du PIB en 2018, alors que la moyenne se situait aux alentours de 22 % entre 2010 et 2017), conjugué à une progression plus marquée des dépenses courantes (notamment liées à l'augmentation des cours des matières premières au niveau mondial, ce qui a généré davantage de dépenses de compensation).

Pour couvrir son besoin de financement, l'État a eu recours aux emprunts. La hausse de la dette du trésor a ainsi atteint 65,8 % du PIB, contre 65,1 % en 2017 et une moyenne de 59,1 % entre 2010 et 2016.

Selon le HCP, dans l'ensemble : « l'économie nationale aurait connu une baisse du taux d'épargne intérieure de 23,1 % du PIB en 2017 à 22,5 % en 2018, en raison d'un rythme de croissance aux prix courants de 5,5 % de la consommation finale nationale, plus élevé que celui de 4,6 % du PIB nominal. Tenant compte de la baisse de la part des revenus nets en provenance du reste du monde par rapport au PIB, de 5,8 % en 2017 à 5,5 % en 2018, l'épargne nationale se serait située à 27,9 % du PIB en 2018, en baisse par rapport au taux de 28,9 % enregistré en 2017. »

Compte tenu d'un niveau d'investissement brut en baisse par rapport au PIB à 32,4 % en 2018, au lieu de 32,7 %, les besoins de financement de l'économie nationale se sont aggravés pour atteindre 4,5 % du PIB en 2018 contre 3,7 % en 2017.

Amélioration des composantes de la demande intérieure



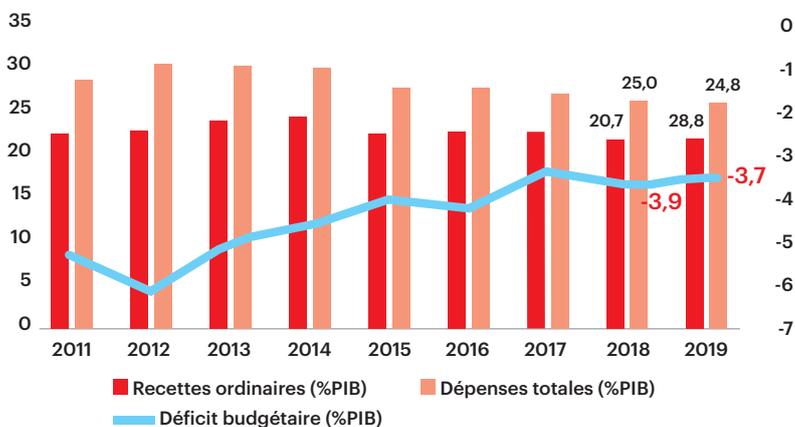
Un modèle limité et peu inclusif

Au-delà de ces performances macroéconomiques, les experts constatent depuis plusieurs années des signes d'essoufflement d'un modèle national de développement peu inclusif, dont le moteur reste une demande intérieure difficile à financer. En ce sens, Ahmed Lahlimi Alami, Haut-Commissaire au Plan, rappelait récemment que l'activité économique du pays s'inscrit « dans le cadre d'une croissance économique plutôt faible soumise encore, même avec un degré moindre, aux aléas pluviométriques avec une offre à faible contenu en technologie et en capacité d'exportation, peu créatrice d'emplois qualifiés et peu contributive à la réduction des inégalités sociales et territoriales ».

Dans le sillage du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, appelant à concevoir un nouveau modèle de développement, les économistes du Royaume doivent proposer rapidement les ruptures nécessaires pour permettre un véritable décollage économique du Maroc, répondant notamment aux enjeux sociaux et territoriaux. *

► Thomas Brun

Évolution du déficit budgétaire



Source : Haut-Commissariat au Plan

LE SOMMELIER

DE RACINE

LE SOMMELIER DE RACINE

C'est votre caviste spécialiste depuis près de 20 ans. Plus de 800 références de vins de toutes gammes et de toutes régions. Un grand choix de premiers et seconds vins de Grands Crus Classés, de Vins du Monde, de Champagnes et Spiritueux de Luxe. Possibilité de préparation de commande par téléphone, de mise au frais avant réception, aide à l'élaboration de caves privées. Cadeaux d'entreprises et conseils personnalisés.



Adresse

13, Rue Bab El Irfane ex Ader (à côté du Stade Vélodrome) - Casablanca
 Tél.: 05 22 95 00 24 - Email: sommelierderacine@gmail.com
 Horaires d'ouverture : Du Lundi Au Samedi
 De 11h À 13h30 (12H30 le Vendredi) De 15h À 19h45
 Horaires recommandés : Avant 16h30

Bilan 2018 et perspectives 2019 : l'analyse des experts

« Rendre notre économie plus inclusive socialement et territorialement »



Entretien avec Abdellatif Maâzouz, ancien Ministre du Commerce Extérieur, Président de l'Alliance des Économistes Istiqlaliens.

Conjoncture : Quelle lecture faites-vous de l'évolution de l'économie marocaine ?

Abdellatif Maâzouz :

Au préalable, il faut rappeler que le Maroc est un pays qui a choisi l'ouverture depuis toujours et que cela s'est particulièrement développé durant les deux dernières décennies. Le taux d'ouverture de notre économie est passé d'un peu moins de 50 % au début des années 2000 à plus de 63 % en 2017. Cette ouverture détermine à la fois les politiques économiques adoptées et les résultats enregistrés. Nous ne pouvons plus raisonner en vase clos. C'est un choix que nous avons fait en cherchant à nous intégrer pleinement dans les chaînes de valeur de la production mondiale, via notamment des politiques sectorielles volontaristes : infrastructures, tourisme, industrie, services, agriculture, énergie, etc.

De ce fait, il faut lire l'évolution de l'économie marocaine par rapport à ce qui se passe dans le reste du monde, et particulièrement dans les pays partenaires, au premier rang desquels ceux de l'Union européenne. Le ralentissement du commerce mondial, lié en particulier aux politiques protectionnistes qui sévissent ici et là, ainsi que les guerres commerciales auxquelles nous assistons entre les grandes puissances ont un effet néfaste sur la croissance du commerce et de l'économie mondiale et le Maroc en subit également sa part.

Comment l'Union européenne impacte-t-elle l'économie marocaine ?

L'Europe reste de loin le premier partenaire économique du Maroc, même si sa contribution dans nos échanges se réduit un peu au profit de nouvelles puissances, notamment asiatiques et américaines. En 2017, l'Union européenne constituait près de 70 % des recettes marocaines en devises, incluant l'export, les IDE, le tourisme et les transferts des MRE. Ainsi, lorsque l'on

parle de la demande extérieure adressée au Maroc, il ne faut pas oublier cette dimension. En d'autres termes, les secousses que traverse l'économie de l'UE - qu'il s'agisse, par exemple du Brexit, ou du recul du pouvoir d'achat dans certains pays - ont un effet sur la demande, sur les IDE et sur les transferts à destination du Maroc et, par conséquent, sur ses performances économiques.

Dans ce contexte, comment analyser le comportement du Maroc depuis 10 ans ?

Depuis la crise de 2008, l'économie mondiale a été très perturbée. Le Maroc s'en est plutôt bien sorti entre 2007 et 2012, d'autant qu'il a également dû composer avec la crise politique régionale de 2011. Durant cette période, le pays était dans un sentier de croissance qui se situait entre 4 % et 5 % avec près de 30 000 emplois créés par point de croissance. Depuis, nous sommes passés à des niveaux de croissance autour de 3 % avec moins d'emplois générés par point de croissance. La nature des investissements réalisés, les choix sectoriels adoptés et le mode de production mondial au sein duquel le Maroc a pris place constituent un modèle qui atteint ses limites.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Dans son discours au Parlement, Sa Majesté le Roi a appelé à provoquer un certain nombre de ruptures annonciatrices d'un nouveau modèle de développement pour le Royaume. Ces ruptures devraient permettre de mieux tirer profit des grandes inflexions déjà opérées en termes institutionnels (Constitution de 2011) et en termes de développement des infrastructures. Ces efforts importants, déployés depuis le début de ce siècle, constituaient un prérequis pour améliorer la connexion du pays et augmenter sa compétitivité et son attractivité en matière d'investissements dans des secteurs d'avenir, donnant ainsi la possibilité d'accroître et de diversifier notre offre productive et nos débouchés.

Nous avons investi davantage, mais dans des projets qui ne génèrent pas suffisamment d'emplois durables, tels que les infrastructures et généralement tout ce qui est lié au BTP. Mais cela devrait être mis à profit pour investir dans des activités à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois durables et valorisants. Notre nouvel objectif pour les toutes prochaines années est de moderniser les filières traditionnelles, de mieux intégrer les industries existantes et de progressivement prendre place dans les grandes révolutions technologiques qui se dessinent dans le monde.

Que faut-il retenir de l'année 2018 ?

Je retiendrai d'abord cinq bonnes nouvelles de 2018 : une légère atténuation des déficits public et extérieur, une progression substantielle et une diversification des exportations, une maîtrise de l'inflation, une création d'emplois plus importante qu'en 2017 ainsi qu'une première expérience plutôt réussie de la flexibilité du dirham.

Toutefois, je considère que, compte tenu des efforts déployés, l'économie marocaine peut beaucoup mieux faire. Alors que le pays jouit d'une grande stabilité, d'une image positive à l'international et d'une bonne intégration à l'économie mondiale, les performances enregistrées au cours des cinq dernières années ne constituent pas encore le saut de palier nécessaire pour assurer une croissance inclusive sur les plans aussi bien social que territorial et créer suffisamment d'emplois.

Que pensez-vous des différentes prévisions pour l'année 2019 ?

Globalement, il semblerait que l'on s'oriente vers une croissance de l'ordre de 3 %. D'une part, cela me frustre, car j'estime que le Maroc a les moyens de mieux faire. Les instruments de relance ne sont malheureusement pas déployés. Nous sommes une économie en émergence et nous devons nous permettre quelques petits écarts maîtrisables par rapport à l'orthodoxie économique prédominante ; chose que s'autorisent même certains pays plus développés que le Maroc.

Mais, je reste globalement optimiste, car nous avons de quoi rebondir. Nous disposons de tous les ingrédients pour dépasser les dysfonctionnements nationaux qui subsistent. Nous avons des marges de manœuvre : une population jeune, des institutions solides et stables, une forte présence à l'international, une grande connexion, une bonne intégration dans l'espace régional, entre Europe et l'Afrique où nos parts de marché progressent régulièrement, etc. Mais tous ces éléments positifs ne se traduisent pas suffisamment en termes de création de valeur et de bien-être pour nos populations et territoires.



« La nature des investissements réalisés, les choix sectoriels adoptés et le mode de production mondial au sein duquel le Maroc a pris place constituent un modèle qui atteint ses limites. »

Quels sont les grands défis pour l'avenir du Maroc ?

À travers le nouveau modèle de développement, nous devons rendre notre économie plus inclusive socialement et territorialement. Il est important d'atténuer les disparités socio-territoriales dans notre pays. Par exemple, la richesse démographique n'est pas vraiment mise à profit. Il faut également élargir la classe moyenne et augmenter son pouvoir d'achat, de même que nous devons intensifier nos efforts d'encouragement et de soutien au profit des PME et des startups qui représentent la dynamo de la croissance.

Enfin, je dirais que nous devons poursuivre notre politique d'ouverture de façon raisonnée. Nous devons privilégier des partenariats « win - win », au nord, au sud, mais aussi à l'est et à l'ouest. En ce sens, la réussite d'une intégration maghrébine constituerait une aubaine de croissance pour les pays concernés, mais pas uniquement. Elle offre de grandes possibilités pour développer et améliorer le contenu de nos relations (économiques, politiques, sociales et sécuritaires) avec nos voisins du Nord, dans le cadre d'un partenariat mutuellement avantageux. J'invite tous nos partenaires à faire preuve de plus de volontarisme et à pousser dans cette direction ! *

► Propos recueillis par Thomas Brun



© Fotolia

Bilan 2018 et perspectives 2019 : l'analyse des experts

« Nous devons faire évoluer le modèle et le baser davantage sur l'offre »



Entretien avec El Mehdi Fakir, Économiste et Maître de conférences.

Conjoncture : Que faut-il retenir de l'évolution des indicateurs macroéconomiques au Maroc ces dernières années ?

El Mehdi Fakir : Les indicateurs sont globalement positifs depuis plusieurs années, mais ils se caractérisent par un manque de cohérence. Pour commencer, le taux de croissance est erratique dans son évolution : en 2016, en raison de la faible campagne agricole il plafonnait à 1,2 %, puis il a grimpé à 4,7 % en 2017 pour revenir à environ 3 % en 2018.

Cela dénote d'un essoufflement de l'économie et d'un problème de durabilité dans la création de richesses aboutissant, malheureusement, au constat d'une croissance non soutenable. Nous pourrions parler d'indicateurs résilients et globalement positifs, mais en réalité cela révèle des difficultés d'ordre structurel dans notre économie, qui demeure dépendante de la pluviométrie et de la valeur ajoutée agricole. Quant aux autres secteurs, ils ne jouent pas un rôle aussi fort : nous ne sommes pas encore une économie de services ni une économie d'industrie. Cela conforte le discours de Sa Majesté, qui souligne la carence dans notre modèle de développement économique.

Comment expliquer cette situation ?

Notre modèle économique est fondé sur la demande et non sur l'offre. Cela veut dire qu'il dépend de la consommation intérieure et que celle-ci ne permet pas un réel décollage économique. Le modèle a donc atteint sa limite et il y aurait besoin d'une véritable relance économique.

Quelle serait la solution ?

Nous devons faire évoluer le modèle et le baser davantage sur l'offre, en allant chercher des marchés extérieurs générant des débouchés pour des exportations à forte valeur ajoutée. Mais pour cela, nous devons préparer une offre exportable afin d'attirer les IDE. Cela a, par exemple, bien fonctionné avec les industries automobile et aéronautique, mais il faut maintenant se positionner sur de nouveaux créneaux. Même chose en agriculture : nous devons améliorer notre offre, car nous sommes concurrencés par d'autres pays sur nos marchés traditionnels, comme les agrumes. Il est également important de penser « qualitatif » et pas uniquement « quantitatif ».

À propos des IDE : comment qualifier leur évolution ?

Il s'agit d'un indicateur tendanciel, surtout pour un pays qui n'est pas structurellement exportateur, ni structurellement industrialisé. Sans une meilleure offre attractive, les IDE ne peuvent pas augmenter durablement. Difficile d'attirer encore plus d'acteurs automobiles ou aéronautiques, c'est pourquoi il faut créer d'autres opportunités, y compris géographique en attirant les investisseurs dans toutes les régions, au-delà de l'axe Tanger-El Jadida.

En dehors du PIB, quels sont les indicateurs à surveiller ?

Nous pouvons parler du taux de chômage qui a atteint un peu plus de 10 % de la population active, avec des pics à 70 % dans certaines régions. Notre économie n'est pas inclusive et les disparités régionales sont importantes. Le pays est conscient que cela menace son modèle et son pacte social. D'ailleurs, Standard & Poor's a salué les progrès économiques du Maroc, mais a émis une alerte sur les tensions sociales, en recommandant de la vigilance sur ce sujet. Nous faisons de grands pas sur le plan économique, mais la question sociale subsiste, comme l'a souligné Sa Majesté.

Cela veut dire que les indicateurs ne sont pas suffisants pour évaluer la situation économique ?

Effectivement : on peut réaliser 8 % de croissance par an et aller dans le mur. Tout n'est pas question de indicateurs. Il faut faire le lien entre développement économique et développement social. Si l'économie se financiarise, mais que l'économie réelle n'en profite pas, cela est inutile.

Comment envisagez-vous l'année 2019 ?

L'année 2019 est l'année des attentes et des consensus : il va falloir s'accorder sur un nouveau modèle économique. L'avenir du Maroc en dépendra et le pacte social qui en découlera sera déterminant pour la suite. Je ne pense pas que notre économie pourra encore évoluer de la même façon. Notre modèle doit absolument devenir inclusif en s'inspirant par exemple de ce qu'ont fait la Chine, la Turquie, Taïwan, Singapour, etc. *

► Propos recueillis par Thomas Brun

« Le financement reste un facteur handicapant pour la relance de la demande »



Entretien avec Ayache Khellaf, Directeur de la Prévision et de la Prospective au sein du Haut-Commissariat au Plan (HCP).

Conjoncture : Le HCP vient de présenter des perspectives économiques difficiles pour 2019 : parmi les explications avancées, quelle est celle qui pèse le plus sur ces prévisions ?

Ayache Khellaf : Les perspectives de la croissance économique pour l'année 2019 révèlent une configuration similaire à l'année passée concernant la dynamique des différentes activités sectorielles et celle des composantes de la demande. Dans un contexte international défavorable (qui se traduit par le ralentissement de la demande extérieure adressée au Maroc) et en l'absence d'impulsions permettant l'enclenchement d'une reprise soutenue de la demande intérieure (qui concernerait davantage la production locale et non pas les importations), le faible sentier de croissance des activités non agricoles (qui demeure en deçà de 3% depuis 2013), devrait se poursuivre en 2019. Ces dernières devraient ainsi augmenter de 3,1% (contre 2,9% en 2018) en ayant une contribution à la croissance économique nationale encore plus réduite.

Pour sa part, la demande intérieure, quoiqu'en léger ralentissement, continuerait de tirer la croissance économique nationale. Elle devrait enregistrer un accroissement de 3,4% en 2019, apportant à la croissance une contribution de 3,8 points au lieu de 4 points en 2018. Cependant, c'est le financement qui reste un facteur handicapant pour la relance de cette demande. En fait, l'économie nationale serait toujours marquée par la faible mobilisation de l'épargne intérieure. Celle-ci devrait représenter 22,2% du PIB au lieu de 22,5% en 2018.

Les études du HCP montrent qu'il existe de nombreuses opportunités de diversification des produits au Maroc : comment cela pourrait-il concourir à l'amélioration de la situation économique ?

L'étude du HCP sur la complexité de l'économie marocaine a montré que celle-ci recelait un fort potentiel de diversification,

en particulier en produits proches de ceux pour lesquels elle a un avantage comparatif révélé. En effet, selon cette nouvelle approche, la structure optimale et le souffle de la croissance d'une économie sont endogènes aux capacités dont elle dispose. Ce concept dépasse le cadre classique de l'accumulation des facteurs de production pour englober l'ensemble des connaissances intégrées dans une économie ainsi que sa capacité à les combiner pour aller vers de nouvelles capacités.

Concernant le cas du Maroc, le principal résultat de cette analyse est la convergence de la croissance vers le contenu en complexité de son économie. Ce contenu étant faible à cause de la dégradation de la diversité de l'économie marocaine, il explique ainsi la problématique de l'essoufflement de la croissance économique nationale.

Cependant, malgré leur niveau de complexité réduit, les produits de l'agriculture, de la pêche et des extractions minières, représentant 60% du total des exportations marocaines, offrent des créneaux de diversification pour l'économie nationale. De même, des opportunités se trouvent également dans les produits exportés par les industries alimentaires et du textile et cuir qui contribuent à hauteur de 20% des exportations totales.

Comment l'incertitude liée au secteur agricole - prédominant dans l'économie marocaine - est-elle prise en compte dans l'élaboration des prévisions ?

Après deux bonnes campagnes agricoles successives pour 2016/2017 et 2017/2018, caractérisées par une pluviométrie généreuse (permettant d'alimenter aussi bien les barrages que les nappes hydriques), les prévisions pour le secteur agricole se basent, dans le cadre du budget économique prévisionnel 2019, sur un scénario moyen supérieur. Ce dernier vise la poursuite de la dynamique des cultures irriguées agricoles (notamment l'arboriculture et les cultures fruitières et maraîchères), en limitant le repli de l'activité agricole à -0,4% seulement en 2019. *

► Propos recueillis par Thomas Brun

Bilan 2018 et perspectives 2019 : l'analyse des experts

« Sans une industrie forte, nous ne pouvons pas être un pays émergent »



Entretien avec Mostapha El Jaï, Banquier.

Conjoncture : Quel regard portez-vous sur la dernière décennie ?

Mostapha El Jaï : Nous pouvons dire qu'il y a eu deux phases. Avant 2010, le Maroc a connu un taux de croissance autour de 4%, porté par une conjoncture favorable, tandis que les effets de la crise mondiale de 2008 n'avaient pas encore affecté l'économie marocaine. Puis, la crise mondiale est arrivée jusqu'à nous, notamment à travers nos partenaires internationaux, et notre taux de croissance est descendu à environ 3%. Tout cela est bien en deçà des ambitions du Maroc pour rejoindre le club des pays émergents, où il faudrait réaliser plus de 5% de croissance à long terme. Aujourd'hui, nous constatons donc que notre modèle économique a atteint ses limites, comme l'a expliqué Sa Majesté dans ses discours.

Comment expliquer les difficultés économiques des dernières années ?

Parmi les difficultés, il faut rappeler que nous avons signé 54 accords de libre-échange qui se sont avérés défavorables pour le Maroc. Ils ont malheureusement accentué les difficultés des entreprises marocaines, qui se sont retrouvées face à des produits turcs, égyptiens, asiatiques, etc. Ainsi, chaque année, 7 000 à 8 000 entreprises ferment leurs portes. Jusqu'à présent, notre modèle économique était basé sur la consommation, mais nous importons 70% de ce que nous consommons ! L'industrie locale a donc été pénalisée ; sa part dans le PIB est passée de 18 à 14%. Or, sans une industrie forte, nous ne pouvons pas être un pays émergent.

Plus généralement, comment les entreprises ont-elles vécu cette période ?

En plus de cette situation, il faut ajouter les tensions sur la trésorerie des entreprises, et notamment celle des PME, qui ont souvent des difficultés d'accès au financement. Sans oublier les délais de paiement qui s'allongent : dans certains secteurs on dépasse les 200 jours ! Plus les entreprises sont petites et plus leurs difficultés sont grandes. Heureusement, les mesures prises par le nouveau Ministre des Finances vont dans le bon sens, en particulier pour ce qui concerne les arriérés de TVA et les délais de paiement de l'administration publique.

En tant que banquier, que retenir de l'année 2018 ?

2018 a été une année assez difficile. Il y a quelques années, nous avions des taux de progression des crédits d'équipement à deux chiffres : entre 13 et 15%. Aujourd'hui, ce taux est d'environ 0,5%, cela revient à dire que pratiquement plus personne n'investit ! On constate un certain attentisme. D'autre part, le taux de créances en souffrance frôle les 10%, ce qui est très inquiétant, puisque la norme à l'international se situe entre 3 et 4%. Ces deux indicateurs incitent les banques à être plus vigilantes, d'autant plus que la réglementation est très contraignante.

Quelle lecture faites-vous des prévisions pour 2019 et au-delà ?

J'ai vu que le HCP prévoyait un taux de croissance de 2,9% pour l'année 2019 et j'espère que les dernières pluies aideront à rendre l'année meilleure. Ce sera une année de réformes et il faudra être patient, car même les mesures radicales prennent du temps. Suite à l'appel de Sa Majesté, on attend une grande contribution de la part de tous les acteurs du pays pour proposer un nouveau modèle de développement. Au-delà, il est absolument nécessaire de retrouver une forte croissance, d'autant qu'avec les nouvelles technologies il en faut beaucoup pour créer des emplois : il y a quelques décennies, un point de croissance générait environ 38 000 emplois, alors qu'à présent un point de croissance en produit à peine 15 000 !

Quelle est la priorité pour le futur ?

Il est important de se détacher du secteur agricole pour être moins dépendant de la pluie et de poursuivre les efforts du Plan Maroc Vert et aussi redonner le goût aux industriels pour les encourager à renforcer l'industrie marocaine. Le Maroc doit revenir à une industrie forte, en consolidant ce qui se fait déjà et en retournant vers les métiers traditionnels tels que la confection ou l'agro-industrie. Il faut également affermir la formation professionnelle pour la rendre plus efficace, et plus généralement revoir tout le système éducatif. Ce sont les gros chantiers pour avoir un Maroc développé et offrant une croissance inclusive. *

► Propos recueillis par Thomas Brun

Une croissance d'environ 3 % pour le Maroc et le reste du monde en 2019

Après quelques projections encourageantes au cours de l'année 2018, les institutions internationales et marocaines ont revu leurs prévisions à la baisse pour l'année 2019. Dans un contexte mondial difficile, le Maroc s'attend à un léger ralentissement de sa croissance.



D'après les prévisions publiées en ce début d'année par l'ensemble des institutions nationales et internationales, la croissance devrait ralentir en 2019 et atteindre environ 3 % dans le monde. Si le FMI table sur 3,5 %, la Banque mondiale est plus pessimiste et annonce un taux de 2,9 %, sachant que le commerce et les investissements décèlent, que les tensions commerciales restent élevées et que les conditions financières se durcissent.

Assombrissement des perspectives économiques mondiales

Ainsi, selon la Banque mondiale, la croissance devrait chuter à 2 % en 2019 dans les économies avancées. Dans le même temps, le ralentissement de la demande extérieure, l'accroissement des charges d'emprunt et la persistance de l'incertitude en matière de politiques publiques devraient peser sur les perspectives des marchés émergents et des économies en développement. « Après avoir tourné à plein régime au début de 2018, >>>>

»»» L'économie mondiale a perdu de la vitesse en cours d'année et le chemin pourrait être encore plus cahoteux en 2019 », prévient Kristalina Georgieva, Directrice générale de la Banque mondiale. « L'intensification des vents contraires, économiques et financiers, auxquels sont confrontés les pays émergents et en développement risque de compromettre les progrès accomplis par la communauté mondiale dans la réduction de l'extrême pauvreté. Pour maintenir une bonne dynamique, les pays doivent investir dans le capital humain, promouvoir une croissance inclusive et établir des sociétés résilientes. »

Une démarche que le Maroc entend emprunter à travers l'élaboration d'un nouveau modèle de développement, suite au discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en 2017. Mais en attendant, l'année 2019 du Royaume s'annonce difficile, notamment en raison des incertitudes pesant sur la zone euro, dont la croissance ne devrait pas dépasser les 1,6 %.

Le Maroc autour de 3 % en 2019

Toujours selon la Banque mondiale, le Maroc devrait connaître un taux de croissance de 2,9 % en 2019. Un chiffre que partage le Haut-Commissariat au Plan (HCP), tandis que Bank Al-Maghrib table sur 3,1 % et le Gouvernement sur 3,2 %. Plus d'optimisme en revanche du côté du Centre Marocain de Conjoncture (CMC), qui annonce une croissance de 3,6 %, et des économistes de l'ONU qui prévoient que le Royaume atteindra 3,8 %.

Au-delà de ces nuances, les observateurs prédisent généralement un fléchissement de la croissance marocaine : « malgré la poursuite du déploiement de projets d'infrastructures, une série de facteurs extérieurs pourrait avoir des retombées négatives sur le développement économique du Maroc cette année », expliquent,

Les prévisions concernant la croissance du Maroc en 2019 varient entre 2,9 % et 3,8 %.

par exemple, les experts de l'Oxford Business Group. Selon eux, le ralentissement du commerce international et de l'investissement, ainsi que l'accroissement des tensions commerciales au niveau mondial et le resserrement des conditions de financement auront des conséquences sur l'économie marocaine. Le Brexit est également un facteur de risque à ne pas négliger : « les incertitudes qui entourent la sortie du Royaume-Uni de l'UE compromettent la stabilité commerciale ».

Les hypothèses du HCP

En janvier dernier, le HCP a livré de récentes prévisions en prenant en considération, en plus des nouvelles dispositions de la Loi de Finances 2019, les hypothèses afférentes aux tendances de l'environnement national et international. En outre, ces projections se basent sur la réalisation d'une production céréalière moyenne, durant la campagne agricole 2018-2019, ainsi que sur une consolidation des autres cultures et de l'élevage. Elles supposent également « une hausse de 3,6 % de la demande mondiale adressée au Maroc, un redressement de près de 3 % des transferts des MRE, la progression de 4 % des recettes touristiques et la consolidation du rythme d'accroissement des investissements directs étrangers de 10 % ».

Ralentissement de la croissance

Dans ces conditions, et compte tenu d'une augmentation prévisionnelle de 4,5 % des impôts et taxes sur produits nets de subventions, le PIB devrait s'accroître de 2,9 % en 2019, avec un niveau d'inflation situé à 1,2 %. Cela confirmerait le ralentissement de la croissance économique nationale, qui passerait ainsi de 3,6 % durant la période 2010-2017 à 2,9 % en moyenne entre 2018 et 2019.

Principales prévisions du HCP pour 2019

	2019	2018	2017
Croissance économique nationale	2,9 %	3 %	4,1 %
Croissance des activités non agricoles	3,1 %	2,9 %	2,8 %
Inflation	1,2 %	1,6 %	0,8 %
Déficit commercial	18,1 % du PIB	18,3 % du PIB	
Taux d'épargne nationale	27,7 % du PIB	28 % du PIB	28,9 % du PIB
Besoin de financement de l'économie	4,3 % du PIB	4,5 % du PIB	3,7 % du PIB
Déficit budgétaire	3,7 % du PIB	3,9 % du PIB	

Selon le HCP, « cette décélération s'explique particulièrement par les difficultés des activités non agricoles à se réinscrire dans un sentier haussier, pour se stabiliser à 3 % seulement entre 2018 et 2019 au lieu d'une moyenne de 4,2 % enregistrée durant la période 2008-2012 ». En l'absence d'impulsions permettant l'enclenchement d'une reprise soutenue de la demande, qui concernerait davantage la production locale et non pas les importations, le secteur secondaire progresserait de 3,1 % et les activités tertiaires de 3,2 %.

Bénéficiant de conditions climatiques favorables, le secteur primaire obtiendrait encore des résultats satisfaisants. Cependant, la hausse de la production agricole, notamment des cultures fruitières et maraichères, ne serait pas forcément accompagnée par une performance de l'industrie agroalimentaire. Le HCP souligne ainsi « le déphasage croissant entre les performances productives agricoles et les capacités de transformation industrielle ».

La demande intérieure reste toujours un moteur

Alors que la contribution de la demande extérieure resterait négative, notamment en raison d'un contexte international défavorable, la demande intérieure, en hausse de 3,4 %, continuerait de tirer la croissance économique nationale.

La consommation des ménages s'accroîtrait de 3,5 % en volume et maintiendrait ainsi à 2 points sa contribution à la croissance du PIB. De même, la consommation des administrations publiques devrait s'élever de 2,9 % et participer à hauteur de 0,5 point à la croissance du PIB. Au total, la consommation finale nationale augmenterait de 3,3 %, pour une contribution de 2,6 points à la croissance du PIB contre 2,4 points en 2018. Enfin, la formation brute du capital fixe devrait s'améliorer de 3,2 %, et sa contribution à la croissance passerait de 0,8 point en 2018 à 0,9 point en 2019.

Essoufflement de l'investissement

Pour le HCP, « l'investissement commence à marquer un essoufflement significatif, sa moyenne annuelle s'inscrit dans une tendance baissière, passant à près de 32,2 % entre 2018 et 2019, après avoir été de l'ordre de 33,5 % [NDLR du PIB] pendant la période 2010-2017. Le gap entre l'épargne intérieure et le taux d'investissement resterait, cependant, élevé, enregistrant une moyenne de 10 % du PIB entre 2018 et 2019, au lieu de 11,8 % en moyenne durant la période 2010-2017. »



© Fotolia

En 2019, la consommation des ménages devrait s'accroître de 3,5 % en volume et contribuer à hauteur de 2 points à la croissance du PIB.

En tenant compte des dépenses d'investissement qui représenteraient 5 % du PIB en 2019, le déficit budgétaire devrait se réduire pour s'établir à 3,7 % du PIB, contre 3,9 % pour l'année 2018. La mobilisation des ressources financières pour couvrir les besoins de financement induirait une légère hausse de la dette du Trésor qui devrait s'élever à 66,1 % du PIB au lieu de 65,8 % en 2018. En incluant la dette extérieure garantie, le taux d'endettement public global devrait se situer à 82,5 % du PIB après avoir atteint 82,2 % en 2018.

En attendant 2020

En dépit des difficultés à anticiper très à l'avance les conditions climatiques, dont l'influence est toujours prépondérante sur l'économie nationale, plusieurs organisations font des prévisions optimistes au-delà de 2019. Ainsi, selon la Banque mondiale, le ralentissement ne durera pas et la croissance atteindra 3,5 % en 2020. Même son de cloche du côté de l'ONU, dont les économistes annoncent une croissance à 3,9 % dans deux ans. Rappelons toutefois que des estimations très élevées avaient déjà été publiées pour 2019, avant d'être progressivement corrigées au cours de l'année 2018.

► Thomas Brun

« Les modèles d'analyse et de prévision sont les plus intéressants, car ils permettent d'agir »



Entretien avec Fouzi Mourji,
Professeur d'Économétrie appliquée à l'Université Hassan II de Casablanca

Conjoncture : Comment fonctionnent les prévisions économiques qui sont régulièrement publiées ?

Fouzi Mourji : Derrière ces publications, il y a des outils d'analyse et de prévision. L'idée est que les variables macroéconomiques - exportations, importations, consommation, investissement, taux d'intérêt, PIB, etc. - traduisent l'état de l'économie et que les modèles de prévision puissent les mettre en interaction grâce à des équations.

Pourquoi faut-il distinguer les outils d'analyse et de prévision ?

De mon point de vue, les modèles qui ne font que de la prévision ont un intérêt limité, alors que les modèles d'analyse et de prévision sont plus intéressants, car ils permettent d'agir. Les premiers consistent à extrapoler des séries pour faire des prévisions, mais ils ne sont pas d'une grande utilité pour les décideurs. Au contraire, les modèles d'analyse aident à comprendre les liaisons entre les variables et de simuler les effets de mesures correctives. Par exemple, nous pouvons étudier l'impact d'un changement du taux de TVA ou de l'IS sur l'économie et ses variables.

Pourquoi est-ce important d'avoir des modèles de prévision fiables ?

En matière d'avenir, il y a le probable et le souhaitable. L'objectif de tous les organismes nationaux - Ministère des Finances, Bank Al-Maghrib, etc. - est d'agir sur le probable pour le tirer vers le souhaitable. Un modèle vous donne d'abord des prévisions neutres, c'est-à-dire les tendances spontanées de l'économie si l'on ne change rien. Sur ce scénario de référence va venir se greffer un certain nombre de scénarios qui comporteront des hypothèses de politique économique, consistant à actionner les leviers de l'économie nationale. Les leviers en question sont ceux dont disposent les autorités : taux de l'impôt, dépenses publiques (et leurs structures, par exemple le BTP, mais à quel niveau : barrages, écoles, autoroutes ? etc.), taux directeur de la banque centrale et ses interventions sur le marché monétaire, etc. Toutes les mesures,

et même les signaux qui émanent des décideurs, ont pour objet d'infléchir les tendances probables vers du souhaitable.

Comment sont intégrés les facteurs économiques extérieurs et donc non maîtrisés ?

Nous allons les intégrer sous forme d'hypothèses et de façon neutre puisque nous ne pouvons pas agir dessus. C'est par exemple le cas du PIB de l'Union européenne qui a un impact sur nos exportations et les transferts des MRE notamment. Ainsi, nous pouvons prévoir un scénario haut, mais aussi un moyen et un bas, qui dépendent de tous les éléments que nous ne maîtrisons pas : cours du pétrole, taux d'intérêt internationaux, taux du dollar, etc.

Est-ce que c'est le même principe avec la pluviométrie, dont l'effet reste très important ?

Oui, tout à fait : on l'introduit tout simplement comme une variable exogène. Contrairement à d'autres secteurs qui sont tirés par la demande, la production de produits agricoles est tirée par l'offre, au moins sur le court terme. En effet, à court terme, elle est dépendante des aléas climatiques (dans le long terme, il y a l'évolution des surfaces cultivables, le progrès technique, les retombées des plans comme « le Plan Maroc Vert », etc.). Selon l'état des informations, nous pouvons tabler sur un scénario plus ou moins optimiste : en octobre, par exemple, nous avons des hypothèses neutres (on introduit le tonnage moyen : dans le cas des céréales qui sera compris entre 66 et 70 millions de quintaux), puis en décembre la campagne agricole débute et les postulats se précisent (en fonction de la pluviométrie), et en mars c'est encore mieux. C'est ainsi que nous pouvons ajuster les prévisions au fur et à mesure. C'est très important, car la production agricole va avoir un effet sur tout le reste de l'économie marocaine (via le revenu des ruraux, soit 40 % de la population), et notamment les autres secteurs qui sont dépendants de la demande intérieure. La démarche sera analogue, avec les traitements des variables exogènes extérieures évoquées plus haut. *

► Propos recueillis par Thomas Brun

Regards d'experts

Des solutions concrètes pour toutes les problématiques qui vous concernent.

Chaque mois dans Conjoncture, retrouvez les précieux conseils de nos experts qui abordent de manière pratique des sujets techniques dans le domaine du juridique, du management, de la communication, des IT, etc.

Vous aussi, rejoignez la communauté des experts de Conjoncture !

Vous êtes adhérent et vous disposez d'une expertise ou d'un savoir-faire reconnu ?

La rubrique « Regards d'experts » vous offre la possibilité de publier vos contributions.

Les contributions à la rubrique « Regards d'experts » sont soumises à l'approbation du Comité de Rédaction de Conjoncture et peuvent faire l'objet d'une adaptation rédactionnelle. Sont exclus les contenus publicitaires et/ou à caractère promotionnel.



Contact : conjoncture@cfcim.org

- **Juridique** : La fiscalité du secteur de l'automobile et des zones franches : de la maîtrise à l'optimisation
- **Finance** : Rendre sa crédibilité à la lettre de change
- **Management** : La qualité : une culture orientée vers la performance et non un simple label commercial

La fiscalité du secteur de l'automobile et des zones franches : de la maîtrise à l'optimisation



Abdelaziz Arji
Expert-comptable et Commissaire aux comptes, fondateur du cabinet EURODEFI-AUDIT, Président de la Commission Juridique, Fiscale et Sociale de la CFCIM

Le 31 janvier dernier, à l'occasion d'une réunion d'information organisée par la CFCIM au Business Center Tanger Free Zone, Abdelaziz Arji a présenté les principales mesures mises en place en faveur du secteur automobile. Éclairage

Selon le Wall Street Journal, le Maroc a surpassé l'Afrique du Sud en tant que hub de construction automobile sur le continent africain. Le Royaume devrait ainsi bientôt produire plus de voitures par an que l'Italie. Aujourd'hui, le secteur emploie directement et indirectement 158 000 salariés. Sa capacité de production est de 700 000 véhicules avec un taux d'intégration de 50,5 %. L'objectif est d'atteindre 1 000 000 de véhicules produits en 2020 pour un taux d'intégra-

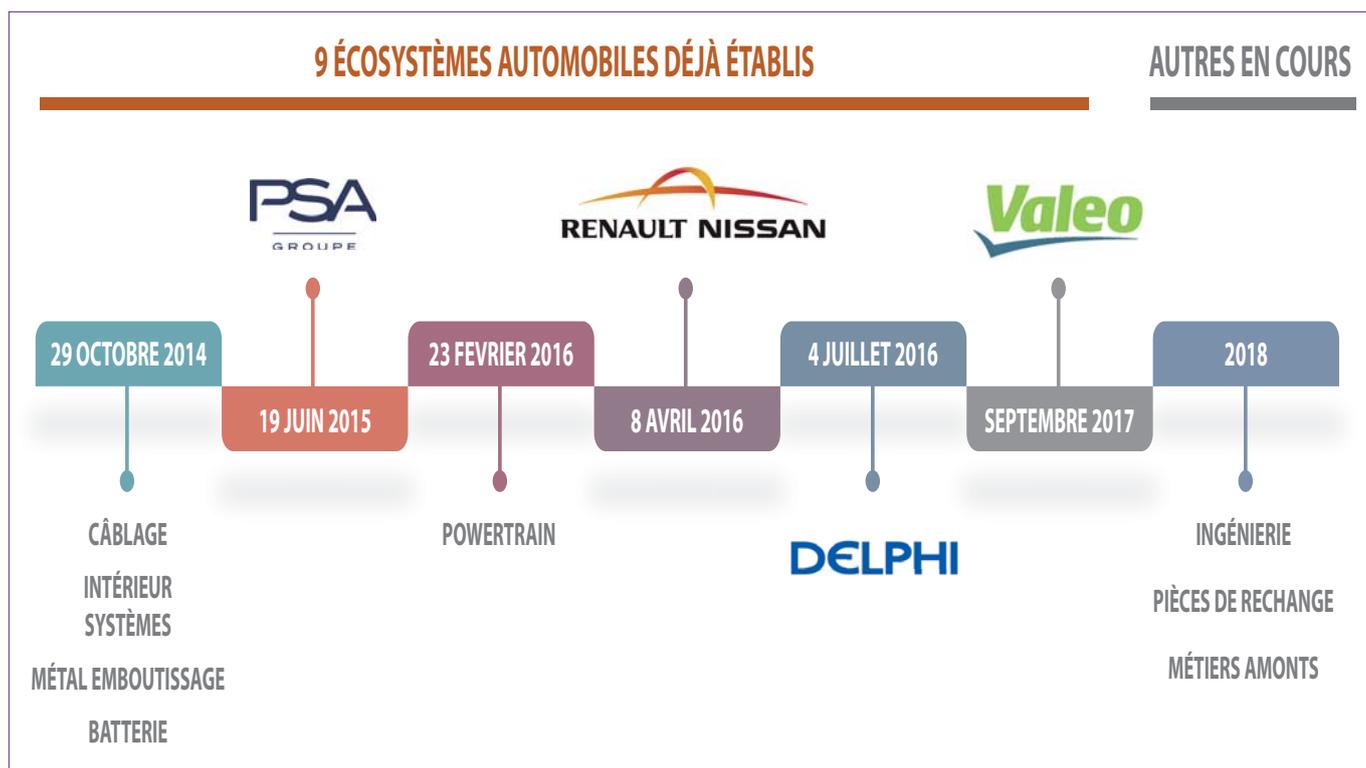
tion moyen de 65 %. Les exportations se situent actuellement à hauteur de 60 milliards de dirhams et devraient s'élever à 100 milliards en 2020.

Le Maroc a réussi cet exploit grâce à la politique de développement des « métiers mondiaux » dont l'industrie automobile fait partie. Dans le cadre de cette stratégie, trois zones franches d'exportation dédiées à l'automobile ont été construites : Tanger Free Zone, Tanger Automotive City et Atlantic Free Zone à Kénitra.

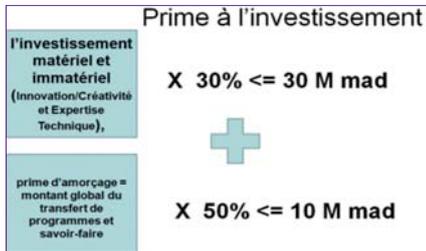
En plus des infrastructures et de la formation des ressources humaines, deux sortes d'incitations ont été mises en place : les aides fiscales et les aides directes.

Les aides fiscales

Les aides fiscales sont très avantageuses. La première est l'exonération de l'impôt sur les sociétés (IS) durant les cinq premières années. Les 20 années suivantes sont ensuite taxées à 8,75 %, puis, au-delà, le taux d'IS est maintenu à 17,5 %.



Source : Ministère de l'Industrie, du Commerce de l'Investissement et de l'Économie Numérique



Les entreprises bénéficient également de l'exonération de la taxe professionnelle pendant 15 ans, ainsi que de l'impôt sur les dividendes pour les associés non-résidents (au prorata du chiffre d'affaires à l'export). Les droits d'enregistrement sur les constitutions, sur les augmentations de capital ainsi que sur les terrains acquis pour les usines font aussi l'objet d'exonération. Enfin, à titre exceptionnel, la Contribution sociale de solidarité sur les bénéfices ne s'applique pas aux sociétés installées dans les zones franches d'exportation.

Par ailleurs, ces exonérations s'appliquent désormais aux opérations effectuées entre sociétés établies dans deux zones franches différentes ainsi qu'aux opérations en direction des entreprises hors zone franche à condition qu'elles relèvent du régime suspensif en douane. De ce fait, même les sociétés établies en dehors des zones franches peuvent donc bénéficier de l'exonération en tant qu'exportateurs pour les opérations réalisées avec les zones franches.

Neuf écosystèmes automobiles et trois autres en préparation

Afin de répartir les aides directes, le secteur automobile a été segmenté en neuf écosystèmes définis selon les lignes métiers (câblage, systèmes intérieurs, métal emboutissage et batterie) et les constructeurs et équipementiers (PSA, Renault-Nissan, Powertrain, Delphiet Valeo)

D'autres écosystèmes sont en cours de mise en place : l'ingénierie, les pièces de rechange et les métiers en amont.

La prime à l'investissement

Les sociétés pionnières opérant dans chaque écosystème peuvent bénéficier d'une prime à l'investissement. Celle-ci est égale à 30 % de l'investissement matériel et immatériel (innovation et expertise technique), plafonnée à 30 millions de

Une vigilance accrue de l'administration sur le dispositif d'aides

Ce secteur fortement aidé nécessite une vigilance particulière ainsi qu'une maîtrise des incitations et des conditions de leur application. Les sociétés qui ont subi des contrôles fiscaux ces dernières années l'ont appris à leurs dépens.

Certaines se vont ainsi vu reprocher l'application de l'exonération à certains

« Même les sociétés établies en dehors des zones franches peuvent bénéficier de l'exonération en tant qu'exportateurs pour les opérations réalisées avec les zones franches. »

dirhams. En fonction de la nature de l'écosystème, il sera exigé des investisseurs des conditions d'emploi et de transfert de savoir-faire et de technologie.

Les aides à la formation et à l'embauche

Outre la subvention à l'investissement, les opérateurs peuvent prétendre à des aides à la formation pilotées par l'ANAPEC. Ces subventions sont octroyées selon le grade des salariés formés. L'organisme de formation peut être marocain ou étranger. Cela peut également être une filiale ou une société sœur de la société bénéficiaire.

Niveau	Formation à l'embauche (en dirhams)	Formation Continue (en dirhams)
Cadre	33 000	33 000
Technicien	33 000	16 500
Opérateur	16 500	15 500

Source : Ministère de l'Industrie, du Commerce de l'Investissement et de l'Économie Numérique

produits qui ne relèvent pas de l'export, la non-imposition des dividendes des non-résidents pour leur part non proportionnelle au chiffre d'affaires local ou encore le non-respect du délai de 90 jours pour le rapatriement du chiffre d'affaires à l'export. Les prix de transfert tendant à privilégier les sociétés du Groupe établies à l'étranger ont également pu constituer une infraction aux yeux de l'administration fiscale.

Conforté par cette réussite, le secteur automobile s'est aujourd'hui fixé les objectifs suivants : attirer d'autres constructeurs, faire du Maroc l'épine dorsale de l'approvisionnement pour l'Europe, accroître l'intégration afin de compléter la chaîne de valeur du secteur, améliorer l'efficacité de la chaîne logistique et, enfin, développer une expertise locale (recherche et développement, tests...). *



Réunion d'information organisée le 31 janvier dernier au Business Center Tanger Free Zone.



© CFCIM

Rendre sa crédibilité à la lettre de change

Les critères d'appréciation des performances d'une économie donnée ne se mesurent pas uniquement en termes de PIB, de revenu par habitant, de taux de croissance ou de taux d'emploi de ses facteurs de production (travail, capital). Ils s'évaluent aussi sur la base du degré de confiance que les acteurs économiques accordent aux moyens de paiement (notamment le chèque et la lettre de change) ainsi que sur les délais de règlement.



M'fadel El Halaissi,
Directeur Général Délégué,
BMCE Bank of Africa

Délais de paiement : trop long

Concernant les délais de paiement, l'économie marocaine se situe dans la tranche inquiétante, tellement les délais sont longs, ce qui ne correspond pas au dynamisme qu'il affiche. Au Maroc, les délais de paiement s'élèvent en moyenne à 180 jours (en France, à titre de comparaison, cette moyenne est de 11 jours).

Une récente étude réalisée par Inforisk laisse entendre qu'en 2017, les délais de paiement au Maroc sont restés toujours aussi longs en dépit de leur stabilisation par rapport à l'année précédente. En effet, d'après ce rapport, ces délais varient de 120 à 300 jours selon la taille de l'entreprise. Pour les TPE, les retards de paiement sont de 9,9 mois, pour les PME, c'est 5,1 mois et pour les grandes entreprises c'est 3,4 mois. Il serait très judicieux de faire ressortir dans les prochaines enquêtes, les causes de mortalité des entreprises.

Je ne serais pas surpris de constater qu'en grande partie, les difficultés conduisant à la faillite des entreprises sont à inscrire au passif des délais de paiement, et particulièrement en ce qui concerne les entreprises les plus fragiles : les TPE.

La crédibilité de l'effet de commerce au plus bas

Concernant les moyens de paiement, l'économie marocaine a enregistré d'excellentes performances au niveau de l'amélioration de l'ensemble des moyens de paiement (cartes monétiques, virements interbancaires, chèques, interopérabilité des cartes bancaires, dématérialisation et compensation électronique des chèques, etc.) notamment grâce à l'évolution des systèmes informatiques bancaires. Cependant, l'un des moyens de paiement les plus importants

constitue un vrai handicap pour le développement du commerce et de l'économie en général. Il s'agit de la lettre de change communément appelée « effet ».

Au regard de l'économiste, la lettre de change au Maroc est régie par le Dahir du 13-08-1913, amendé par le Dahir du 19-01-1939, précisant les conditions nécessaires devant être remplies pour l'émission d'un effet en guise de moyen de paiement.

« Il est anormal d'appliquer des règles de pénalisation différentes selon qu'il s'agisse d'un chèque ou d'effets impayés pour l'achat d'un même bien et service ! »

La question que l'on se pose aujourd'hui n'est pas liée à la souplesse de cet instrument, ni à sa liquidité, « car il est endossable et escomptable », mais plutôt à sa crédibilité.

La lettre de change non avalisée (aval bancaire) perd de plus en plus de sa valeur comme moyen de paiement. Sa crédibilité est actuellement au plus bas sur le marché, ce qui cause un grave préjudice aux opérateurs confrontés à des tirés défaillants et écorne l'image de notre économie.

Effectivement, le volume des effets impayés poursuit allégrement sa croissance d'année en année, et les délais affichés pour les dates de règlement dépassent souvent les cycles normaux des transactions commerciales.

Mesures d'urgence

Deux mesures s'avèrent nécessaires. La première s'inscrit dans la nature des sanctions à observer lors des rejets d'effets pour un motif d'impayé soit en raison de l'absence ou de l'insuffisance des fonds. Il est anor-

mal d'appliquer des règles de pénalisation différentes selon qu'il s'agisse d'un chèque ou d'effets impayés pour l'achat d'un même bien et service ! Deux poids, deux mesures... L'harmonisation des pénalités semble opportune, voire nécessaire, notamment les dispositions des articles 314 et 316 du Code de Commerce régissant les défauts de paiement de chèques. La crédibilité du chèque a été rétablie grâce à la mise en place

d'un processus de sanctions bien appropriées et le traitement de l'effet impayé devrait s'en inspirer.

La deuxième mesure concerne le délai de paiement de l'effet. Il est communément admis chez les opérateurs – qu'en dehors d'exceptions sectorielles rarissimes, les délais normaux varient entre 90 à 120 jours. Or, nous observons que, sur le marché, ces délais s'allongent de plus en plus pour atteindre 180 jours, voire 240 jours et plus ! Certains opérateurs peu soucieux des principes d'éthique font remplacer l'effet impayé par un autre effet, aggravant davantage les délais de paiement.

Ces pratiques doivent être bannies chez les acteurs de notre économie en limitant le délai légal à un maximum de 120 jours ! Au-delà, il faudra réinventer un autre mode de paiement.

Avec ces deux mesures, l'effet de commerce gagnera non seulement en crédibilité, mais toutes les composantes de l'économie du Royaume y en bénéficieront. *

La qualité : une culture orientée vers la performance et non un simple label commercial

L'objectif de la démarche qualité d'une entreprise est souvent réduit à la volonté d'obtention d'un label dont l'intérêt est purement commercial. Sauf que le système de management de la qualité, tout comme le système de contrôle interne, devrait constituer un levier de maîtrise des risques stratégiques et opérationnels.



Saad Benjelloun Andaloussi,
Directeur Général Adjoint de
SYSTEP

L'intérêt purement commercial émane surtout du fait que les dirigeants de l'entreprise n'appréhendent nullement la valeur ajoutée de ces systèmes et finissent par réserver leur gestion à un service particulier ou quelques spécialistes qui deviennent les « Monsieur et Madame Qualité ».

Mais d'où vient ce manque de foi des dirigeants envers ces systèmes ?

En effet, la frontière entre les deux orientations est à la fois transparente et subtile. Souvent, les systèmes sont basés sur l'obligation de faire et non sur la manière de faire. Ce que nous appelons « bonnes pratiques » est communément dicté par les spécialistes et ne découle pas du personnel qui lui, est le mieux placé pour améliorer ses conditions de travail en parfaite adéquation avec les normes. La culture qualité n'est pas un slogan que les collaborateurs devront crier à l'arrivée des auditeurs, mais c'est tout simplement une culture orientée vers la saisie des opportunités et la maîtrise des risques. Deux principes qui traduisent la raison d'être du business et permettent d'atteindre l'objectif suprême, qui est celui de l'évolution de l'entreprise.

Donner du sens au caractère transverse de la gestion de la qualité

Entretenir une culture qualité orientée performance et amélioration permanente est non seulement une condition sine qua non de l'efficacité du système de management de la qualité, mais aussi de la bonne gouvernance de l'entreprise. Une culture et une envie collectives qui devraient tra-

verser toutes les échelles hiérarchiques afin de donner du sens au caractère transverse de la gestion de la qualité. Les auditeurs, quant à eux, ont néanmoins un rôle essentiel de recadrage et de rappel.

fectionnisme une source de motivation et d'évolution et non de critique permanente. Sans oublier que les auditeurs sont souvent confrontés à un conflit d'intérêts, lorsqu'ils audient leurs propres

« Le personnel est le mieux placé pour améliorer ses conditions de travail en parfaite adéquation avec les normes. »

Plus de souplesse

Sans être des qualitiens au sens vocabulaire du terme, ils devraient faire preuve de maturité et de profondeur dans la lecture des textes normatifs. Leur évaluation devrait porter sur la vivacité des systèmes et en aucun cas ne se limiter seulement à la conformité absolue aux normes. Ces mêmes auditeurs devraient être une réelle force de proposition faisant de leur per-

employeurs ou clients. Mais cela, c'est une autre paire de manches.

Tout cela pour souligner que les difficultés rencontrées par les entreprises dans l'entretien de leurs systèmes sont liées à la manière avec laquelle ils les abordent et non aux systèmes eux-mêmes et aux normes qui les régissent.

À bon entendre !*



Une fondation pour l'initiative AAA

Lancée en 2016 sur proposition du Maroc en amont de la COP 22, l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) avait été adoptée par une trentaine de pays africains. Son objectif : promouvoir des projets concrets permettant à l'agriculture africaine de devenir plus durable et notamment d'affronter le changement climatique. L'initiative AAA se déploie en plusieurs volets : gestion des sols, maîtrise de l'eau agricole, gestion des risques climatiques, renforcement des capacités et des solutions de financement. Le mois dernier, la Fondation AAA a été créée à Rabat, à l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Selon un communiqué diffusé au moment de son lancement, elle appuiera les actions menées dans le cadre de l'initiative AAA et conduira un plaidoyer en sa faveur. Parmi ses missions, elle devra défendre la cause de l'agriculture africaine et notamment son adaptation au changement climatique, mais aussi être une force de proposition auprès des pouvoirs publics africains, fournir des services d'assistance, de conseil, d'expertise, d'évaluation, d'audit, d'inspection ou encore accompagner les porteurs de projets devant les investisseurs et bailleurs de fonds... La Fondation est constituée de membres issus des institutions marocaines, africaines



ADAPTATION DE L'AGRICULTURE AFRICAINE

et internationales. Selon le livre blanc de l'initiative AAA publié en 2016, l'agriculture africaine concentre 25 à 35 % des emplois directs sur le continent et génère les revenus de près de 70 % des Africains. « Les deux tiers des terres arables africaines pourraient être perdus d'ici à 2025 à cause du changement climatique », précise le document. *

Le Maroc en 2^e position de l'indice de performance du changement climatique

L'indice de performance du changement climatique est un classement couvrant l'Union européenne et les 56 pays représentant, au total, 90 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le palmarès est réalisé par des ONG luttant contre le changement climatique (Germanwatch, NewClimate Institute, Climate Action Network). 14 indicateurs sont regroupés dans quatre catégories (émissions de gaz à effet de serre, énergies renouvelables, consommation d'énergie, politique climatique). Le Maroc arrive cette année en deuxième position avec une note « bien », derrière la Suède. Aucun État n'atteint la catégorie « très bien ». Les auteurs du classement relèvent que le Maroc a augmenté de manière significative la part des énergies renouvelables durant les cinq dernières années et développé de nouvelles capacités dans le domaine. « En outre, son faible niveau d'émission de GES et des [contributions définies au niveau national] ambitieux font que le Maroc est noté "bien" dans la catégorie GES ». Au niveau du climat, les



experts du rapport constatent néanmoins un retard du Maroc dans la mise en œuvre de politiques nationales, mais ils reconnaissent « le processus de consultation visant à élaborer une stratégie à long terme pour 2050, qui pourrait, entre autres initiatives, faire du pays un acteur de premier plan au niveau international ». *

Accord entre le HCP et l'ONU au Maroc pour le suivi des objectifs de développement durable

Le Haut-Commissariat au Plan (HCP), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Maroc et dix autres agences de l'ONU au Maroc ont conclu, le 22 janvier dernier, un accord de partenariat et de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le Royaume. Les 17 ODD, adoptés en 2015 par les États membres de l'ONU, déterminent des objectifs pour 2030 en matière de lutte contre la pauvreté, de santé, d'écologie, d'économie ou encore d'égalité. L'accord signé par le HCP et les agences de l'ONU au Maroc « se fixe comme objectif l'élaboration d'un cadre de référence pour le suivi et le reporting des ODD au Maroc et la contribution à l'éclairage des décideurs politiques et de l'opinion publique sur les réalisations nationales dans ce domaine », précise un communiqué du HCP. La convention d'une durée trois ans prévoit l'exploitation de sta-



tistiques et la mise en place d'indicateurs de performance, de rapports de suivi ou encore l'appui des dispositifs de coordination et de concertation en vue d'atteindre les objectifs. Un accord similaire avait été entériné pour la concrétisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui avaient précédé les ODD, sur la période 2012-2016. *

CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MAROC



SERVIR

LES INTÉRÊTS DE NOS ADHÉRENTS

Créer et activer de nouveaux réseaux / Faciliter les démarches administratives / Développer la notoriété de nos adhérents

INFORMER

SUR LA RÉALITÉ & LES OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ

Garantir une information objective sur la réalité du marché / Diffuser aux adhérents la bonne information, au bon moment / Appréhender un marché

ACCELERER

VOTRE CROISSANCE

Saisir des opportunités d'affaires / Repérer les secteurs porteurs de croissance / Prospector au Maroc et à l'international / Recruter / Rencontrer les acteurs d'un marché / Bénéficier de formules de foncier avantageuses / Former

PARTAGER

LES EXPERTISES, LES EXPÉRIENCES & LES SUCCÈS

Favoriser les rencontres / Donner la parole aux experts / Faciliter le partage de l'information / Organiser des rendez-vous B to B / Mettre en relation et favoriser le networking / Organiser des salons professionnels et des forums d'affaires incontournables

LA CFCIM, VOTRE BUSINESS PARTNER !



www.cfcim.org



CCI FRANCE INTERNATIONAL

CCI International

TEAM FRANCE

La sauvegarde de l'entreprise, une aide pour les sociétés en difficulté

La récente Loi n° 15-95 (formant Code de Commerce) a instauré une nouvelle procédure de sauvegarde judiciaire des entreprises. Afin de faire le point sur ce dispositif, la CFCIM a organisé le 10 janvier dernier un petit-déjeuner d'information animé par Soulimane Thaili, Avocat au Barreau de Casablanca agréé près la Cour de Cassation et Mohammed Aarab, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes et aux Apports. **Éclairage.**

« **L**a sauvegarde n'est pas une mesure récente, elle a été prise par le législateur depuis 1995 » rappelle Soulimane Thaili. Avant cette loi, il existait alors deux possibilités : la faillite - situation où le dirigeant, de mauvaise foi, se trouve dessaisi de la gestion de son entreprise et risque des sanctions pénales - ou la liquidation judiciaire - cas où le dirigeant, considéré comme consciencieux, garde ses attributions.

Or, ces deux dispositions présentent certaines limites. Tout d'abord, elles tiennent compte en priorité de l'intérêt des créanciers avant ceux de l'entreprise elle-même et de ses salariés. De plus, quand la société est en cessation de paiement, il est généralement déjà trop tard pour la sauver.

En 1995, est ainsi mise en place une nouvelle réforme. « La loi de 1995 est un droit à caractère préventif. Elle inclut une série de processus et de techniques juridiques qui permettent la prévention des difficultés des entreprises avant même que l'entreprise arrive à l'état de cessation de paiement », explique Soulimane Thaili.

Selon la jurisprudence, la définition de la cessation de paiement est la situation où l'entreprise ne peut plus régler ses échéances. Il ne s'agit pas seulement de la constatation d'un impayé. En effet, son actif disponible ne lui permet plus de faire face à son passif exigible sachant que le passif exigible, de même que l'actif disponible, a un caractère imminent.

En quoi consiste la procédure de sauvegarde ?

« La sauvegarde combine les mesures internes et externes à l'entreprise et c'est cela l'innovation de la nouvelle loi de 2018 », précise l'avocat. Avant que la procédure de redressement judiciaire ne soit lancée, la loi permet au chef d'entreprise de bénéficier des services du Tribunal pour l'assister et l'accompagner par l'intermédiaire du syndic afin de l'aider à régler ses difficultés.

Cette procédure a plusieurs points distinctifs. Il s'agit tout d'abord d'une démarche volontaire, contrairement au redressement et à la liquidation judiciaire qui sont obligatoires. Parmi les autres particularités du dispositif, le dirigeant reste maître de sa société, sous contrôle du syndic, sans poursuite civile ou pénale. « Il ne peut toutefois vendre des actifs ou faire tout autre acte qui peut porter atteinte au capital de l'entreprise sans le contrôle du syndic ou du juge commissaire », souligne l'avocat.

Les créanciers sont également protégés, notamment en ce qui



concerne les créances nées pendant la phase d'élaboration de la solution. « Ces créanciers sont prioritaires lors du règlement afin de les encourager à participer au financement de l'entreprise », poursuit-il.

Une demande « sérieuse et convaincante »

Selon l'article 560 du Code de Commerce : « La procédure de sauvegarde a pour objet de permettre à l'entreprise de surmonter ses difficultés afin de garantir la poursuite de son activité, le maintien de l'emploi et l'apurement du passif ». Soulimane Thaili commente cet article : « Le législateur donne la priorité à la poursuite de l'activité de l'entreprise, à son caractère social et, en dernier lieu au paiement des créanciers. »

Selon lui, pour être recevable devant le Tribunal, la demande doit être sérieuse et convaincante : le chef d'entreprise doit être de bonne foi et sa démarche ne doit pas être une manœuvre pour éviter les poursuites. Il doit en outre présenter une stratégie et un plan d'action pour la sortie de crise.

Par ailleurs, la nature des problèmes rencontrés, qui, dans tous les cas, pour être admis devant le Tribunal doivent engager l'avenir de l'entreprise, n'est pas forcément d'ordre financier. « Certaines entreprises ont de l'argent, mais ne peuvent plus fonctionner en raison de difficultés de gestion, par exemple des dirigeants associés qui ne s'entendent plus », précise Soulimane Thaili.

Enfin, l'une des conditions essentielles pour bénéficier de la procédure de sauvegarde est de ne pas être déjà en situation de cessation de paiement. Le Tribunal pourrait alors ordonner la conversion de la procédure de sauvegarde en redressement ou en liquidation judiciaire.

Dans quels cas une entreprise est-elle considérée comme en difficulté ?

Après la présentation des aspects légaux, ce fut au tour de Mohammed Aarab d'aborder les volets pratiques, à savoir à quel moment le chef d'entreprise doit demander l'ouverture de la procédure de sauvegarde. « Depuis 1995, la grande majorité des entreprises qui avaient demandé l'ouverture de la procédure des difficultés étaient cliniquement mortes », constate-t-il.

L'expert-comptable a ensuite passé en revue des cas pratiques venant illustrer les quatre situations pouvant aboutir respectivement aux procédures de conciliation, de sauvegarde,

de redressement et, enfin, de liquidation. Il met ainsi en garde les dirigeants contre plusieurs erreurs qui constituent des infractions. La première est de tarder à réagir et de laisser l'état de cessation de paiement s'installer. Ainsi, selon l'article 576 : « Le chef de l'entreprise doit demander l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au plus tard dans les trente jours qui suivent la date de la cessation de paiement de l'entreprise ».

La seconde erreur est de laisser l'actif se dégrader au point qu'il ne couvre plus le passif. Les gérants risqueraient alors de supporter, à titre personnel, l'écart entre les deux.

Mohammed Aarab insiste en outre sur l'importance du paramètre temps, que ce soit pour la sauvegarde ou pour toutes les autres procédures. « Si l'on met 8 à 10 mois pour obtenir une procédure de sauvegarde, l'entreprise risque d'être en cessation de paiement. D'un côté, on essaye de protéger les créanciers et les salariés, mais dans la pratique, ce n'est pas toujours facile », conclut-il. *

La CFCIM signe une convention de partenariat avec la CCI du Burkina Faso

Le 22 janvier dernier, la CFCIM a conclu une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) visant à promouvoir la coopération économique et à mettre en place un partage d'expertise et d'expérience. L'accord a été signé à Ouagadougou par Mahamadi Sawadogo, Président de la CCI-BF et Philippe-Edern Klein, Président de la CFCIM. Les domaines de collaboration couvrent notamment la formation diplômante, la formation continue (programmes de certifications et formation des formateurs), l'appui-conseil au profit de la CCI-BF et de ses membres (efficacité managériale et organisationnelle, séminaires de management), l'insertion professionnelle, la gestion des infrastructures (assistance technique), ou encore la promotion des relations économiques (participation aux missions économiques). *



Mahamadi Sawadogo, Président de la CCI-BF et Philippe-Edern Klein, Président de la CFCIM lors de la signature.

© CFCIM

Le Club Santé Maroc participe à la 1^{re} édition du Forum de l'Hôpital public du Futur

Les 24 et 25 janvier derniers à Agadir, le Ministère de Santé organisait en partenariat avec l'Union européenne, la première édition du Forum de l'Hôpital public du Futur.

Les 24 et 25 janvier derniers à Agadir, le Ministère de Santé organisait, en partenariat avec l'Union européenne, la première édition du Forum de l'Hôpital public du Futur.

L'évènement, qui a réuni les principaux acteurs du secteur de la santé (public et privé) au Maroc ainsi que de nombreux experts nationaux et européens, s'inscrit dans le cadre du Programme d'Appui à la Réforme du Secteur de la Santé (PASS II). La rencontre s'est déroulée en présence notamment du Ministre de la Santé, Anass Doukkali et de Claudia Wiedey, Ambassadrice et Chef de la Délégation de l'Union européenne au Maroc. Six entreprises du Club Santé Maroc ont participé à cette rencontre. Un stand a été mis à leur disposition par la CFCIM, l'Ambassade de France au Maroc et l'association French Health Care. Le programme du Forum s'est



articulé autour de quatre thématiques : la gouvernance hospitalière, l'hôpital serviciel, l'hôpital numérique et l'hôpital vert.

En marge du forum, le Ministre de la Santé a inauguré un ensemble de structures relevant du Centre hospitalier provincial de Taroudant. Ces dernières ont bénéficié d'une mise à niveau réalisée en collaboration avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI). *



Les entreprises participantes

Finamedical (filiale des groupes Finatech/ Financecom et SFEH)	Solutions IT pour la télémédecine, équipements de blocs opératoires, de pharmacies, d'anesthésie, de radiologie, gestion des déchets médicaux et pharmaceutiques.
ENGIE	Production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, énergie thermique), et de services d'efficacité énergétique.
STEAM MAROC (filiale du groupe STEAM France)	Solutions de stérilisation, d'hygiène et de désinfection, à destination des établissements médicaux, centres hospitaliers, cliniques, laboratoires et professions de santé.
SANOFI	Enregistrement, production, distribution et commercialisation de solutions thérapeutiques (diabète et maladies cardiovasculaires, médecine générale, maladies rares, vaccins et santé grand public).
VEOS (Filiale de VEOLIA)	Traitement des déchets médicaux et hospitaliers.
AIR LIQUIDE	Offre complète de gaz, matériels et services médicaux.

Le Kluster CFCIM décroche le label de la CCG dans le cadre du Fonds Innov Invest

Le Kluster CFCIM a récemment été sélectionné par la Caisse Centrale de Garantie (CCG), avec dix autres structures d'accompagnement de startups, comme partenaire du Fonds Innov Invest. Le Kluster a désormais la possibilité de proposer aux porteurs de projets innovants ainsi qu'aux startups en phase d'amorçage l'accès à des prêts d'honneur ou à des subventions à travers les produits « Innov Start » et « Innov Idea ».

Concrètement, le Kluster CFCIM étudiera les demandes de



financement des startups en tenant compte de plusieurs critères, notamment les perspectives de développement sur le marché local et à l'international, le caractère innovant du projet, le nombre d'emplois potentiels... La décision finale pour l'octroi des prêts et subventions reviendra à la CCG. Grâce à cette labellisation, le Kluster pourra ainsi apporter un service d'accompagnement supplémentaire pour les startups, en complément de

ses différents programmes d'incubation, de mise en relation, de mentoring, de coaching, ou encore de formation. *

Colloque sur la mobilité durable, le transport collectif et ferroviaire

Le 26 février prochain, la CFCIM organise un Colloque sur le thème « Mobilité durable, le transport collectif et ferroviaire ». Au programme notamment, des présentations portant sur le marché marocain, la stratégie de développement global et territorial et la stratégie ferroviaire du Maroc. Des tables rondes aborderont également des sujets tels que la transformation digitale dans le secteur ferroviaire, l'intermodalité ou encore le tramway et les Bus à Haut Niveau de Service. À cette occasion, des entreprises françaises spécialisées dans le secteur ferroviaire et regroupées autour du Cluster MIPIRAIL, viendront présenter leur savoir-faire devant les principaux donneurs d'ordre marocains. *



La CFCIM accompagne une délégation d'entreprises au salon Sirha à Lyon

DU 26 AU 30 JANVIER DERNIER S'EST DÉROULÉ LE SALON SIRHA dédié aux filières de l'agroalimentaire, des métiers de bouche et d'hôtellerie. La rencontre, qui s'est tenue au centre de conventions et d'exposition de Lyon, EUREXPO, a réuni sur 132 000 m², 2 900 exposants et 207 900 visiteurs professionnels. La CFCIM a accompagné une délégation de 15 participants sur le salon.

Rendez-vous sur le Pavillon France lors du prochain Salon Halieutis !

Du 20 au 24 février à Agadir, se tiendra la 5^e édition d'Halieutis, le salon dédié à la pêche maritime, à l'aquaculture et à la valorisation des produits de la mer. Comme à chaque édition, Business France en partenariat avec la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc organise le Pavillon France qui accueillera 12 entreprises françaises opérant dans le secteur halieutique et naval.

Salon dédié à la pêche maritime, à l'aquaculture et à la valorisation des produits de la mer, Halieutis se tiendra du 20 au 24 février 2019 au Parc des Expositions d'Agadir. À cette occasion, Business France organise, en partenariat avec la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM), le Pavillon France. Le pavillon, qui s'étendra sur une superficie de 140 m², devrait accueillir 12 exposants ainsi que deux délégations d'entreprises venant avec le Port de Boulogne-sur-Mer et le Port de Lorient. Seront mis à l'honneur d'une part le savoir-faire français dans le domaine de l'industrie navale, des équipements industriels, de l'aquaculture, de la logistique et de l'industrie de la transformation des produits de la mer, et d'autre part la coopération franco-marocaine. Le Port de Lorient et celui de Boulogne-sur-Mer se déplaceront ainsi afin de renforcer leur partenariat avec l'Office Nationale de la Pêche et leurs homologues locaux. Pour rappel, le Salon Halieutis est l'un des dispositifs

phares de la « Stratégie Halieutis 2020 ». Cette année, 300 exposants nationaux et internationaux et 50 000 visiteurs sont attendus. L'événement sera placé sous le thème « Les nouvelles technologies dans la pêche : pour une meilleure contribution halieutique dans l'économie bleue » avec, au programme, des conférences, des ateliers de travail et des



rencontres B to B. Les 16 000 m² d'exposition seront répartis entre six pôles : flotte et engins, valorisation et process, international, formation, animation et institutionnels. En marge du salon, des visites de sites de production et de logistiques seront organisées au profit des entreprises participantes. *

Entreprise	Secteur d'activité
Agiltech	Géolocalisation marine
Aquaprox Maroc	Traitement de l'eau
Clauger Afrika	Équipementier du stockage frigorifique
Conserverie Chancerelle	Producteur de conserves de poissons
Littoral Concept Développement	Équipements de l'industrie halieutique
Lorient Keroman	Gestionnaire du port de Lorient
Masson Marine	Industrie navale
Navalu	Industrie navale
Novakits	Traitement de l'eau et des aliments
Port de Boulogne sur Mer	
Uv germi	Traitement de l'eau
Vendée Concept	Équipements de l'industrie halieutique

Les After-Works CFCIM font escale à Agadir

Enrichir son carnet d'adresse et rencontrer ses futurs partenaires dans une ambiance conviviale, tel est l'objectif des After-works CFCIM. Le 24 janvier dernier, la rencontre s'est déroulée à Agadir, au patio du Riad la Villa Blanche. Elle a réuni 31 participants, dont des chefs d'entreprises et décideurs venus de secteurs d'activité très divers. *



A Nador, réunion d'information sur le développement des compétences

Plus d'une soixantaine de personnes ont participé, le 27 décembre dernier, à une réunion d'information portant sur le thème « Le développement des compétences de l'entreprise et l'accompagnement des porteurs de projets ». La rencontre qui s'est tenue à l'hôtel Mercure de Nador, a été organisée par la CFCIM et sa délégation régionale d'Oujda en par-



tenariat avec l'OFPPPT d'Oujda, le centre d'investissement de Nador et l'Association des Très Petites Entreprises (ATPE). Elle a été animée par Omar Aqamour, Chef de Service des Relations avec les Entreprises à l'OFPPPT, Mohammed Amrouchi, Chef de Division, Responsable du Centre d'Investissement de Nador et Mohammed Louiziri, Président de l'ATPE. *

Présentation des dispositifs d'aide à la PME à Oujda

Le 16 janvier dernier, la CFCIM et sa délégation régionale d'Oujda ont organisé en partenariat avec Maroc PME et la CCG une réunion d'information sur le thème « Les programmes de financement de Maroc PME, la C.C.G et l'assistance technique au profit des entreprises ». La rencontre qui s'est déroulée à l'hôtel Atlas Terminus & Spa a rassemblé plus de 35 personnes. Elle a été animée par Mohamed Belhadj, Représentant de Maroc PME et Fatima- Zahra Akhardid, Représentante de la CCG. *



29^e cérémonie de remise des diplômes de l'EFA

L'EFA, qui a fêté en 2018 ses 30 ans, a célébré le 25 janvier dernier les lauréats de sa 29^e promotion ainsi que les diplômés de la première promotion de Licence Professionnelle. Retour sur une cérémonie riche en émotions qui s'est déroulée à l'hôtel Grand Mogador à Casablanca.



Ecole Française
des Affaires



© CFCIM

Entourés de leurs proches, les 122 jeunes de la 29^e promotion de l'EFA ont reçu leur diplôme de « Chargé(e) de la Gestion et de l'Activité Commerciale de l'Entreprise ». Les 21 lauréats de la première promotion de « Licence Professionnelle en management opérationnel des entreprises » se sont également vu remettre leur diplôme à cette occasion.

« Nous célébrons 22 ans de partenariats très riches avec la CCI Seine et Marne et dont nous avons pu mesurer la maturité ce matin au cours du Conseil d'Orientation et de Perfectionnement », a déclaré Philippe-Edern Klein, Président de la CFCIM, lors de son allocution. « Depuis sa création en 1988, l'EFA a formé 2 200 diplômés. Cela n'aurait pas été possible sans la performance de ses équipes administratives et pédagogiques. », a-t-il également rappelé.

Fouzi Lekjaa, Président de la Fédération Royale Marocaine de Football et parrain de la nouvelle promotion, a été représenté par Tarik Najem, Secrétaire Général de la Fédération Royale Marocaine de Football qui a félicité les lauréats.

Ce fut ensuite au tour de Richard Beuf, Représentant de la CCI Seine et Marne, d'intervenir, insistant notamment auprès de l'assistance sur l'importance de la formation tout au long de la vie : « Grâce à votre diplôme, vous avez acquis un savoir, des connaissances que vous allez maintenant pouvoir enrichir tout au long de vos diverses expériences. (...) Vous allez devoir faire face en permanence à de

nouvelles connaissances et appréhender de nouveaux métiers et de nouvelles formes de travail. Vous ne cesserez jamais d'étudier et d'apprendre ».

Mounir Ferram, Directeur du Pôle Enseignement et Formation sur le Campus de Formation de la CFCIM a, pour sa part, souligné que « La volonté de notre école est de rester ancrée dans son environnement et d'inciter à la réflexion, à l'innovation et au dépassement de soi ». S'adressant aux étudiants, il a en outre émis une recommandation : « Un diplôme n'est pas une fin en soi. Il faut s'armer de volonté, de patience et surtout d'être dans une véritable dynamique de proposition au sein des entreprises qui vont vous intégrer ».

Leila Kernoua, Directrice de Campus France Maroc, a également félicité les lauréats et leur famille avant de céder la parole à Amine Barkate, Directeur de l'EFA, qui a déclaré que « Notre objectif, en maintenant un niveau d'exigence élevé, a toujours été de vous préparer aux défis qui vous attendent - aux défis de la vie -, de vous donner un avantage concurrentiel et aussi d'apporter des solutions aux entreprises qui nous font confiance. (...) Nous avons des retours très positifs de leur part et elles sont toujours contentes de recevoir des EFAistes ».

La cérémonie s'est poursuivie avec la remise des diplômes, sans oublier la traditionnelle photo de groupe. Toutes nos félicitations à nos jeunes diplômés et puissent-ils réussir avec succès dans tous leurs projets ! *



Allocation de Philippe-Edern Klein, Président de la CFCIM.

© CFCIM



Photo-souvenir en famille pour Safaa Mouileh, Major de la première promotion de la Licence Professionnelle en Management Opérationnel des Entreprises

© CFCIM



© CFCIM



© CFCIM

Offre de formation du CEFOR Entreprises au 1^{er} trimestre 2019



Cycles	Date de démarrage	NB jours	Planning
Cycle « Métier de Responsable Marketing » (6 ^e édition)	Mercredi 20 février 2019	5	Semaine 1 : mercredi 20, jeudi 21 & vendredi 22 février 2019 - Semaine 2 : jeudi 28 & vendredi 1 ^{er} mars 2019
Cycle « 5 jours pour entreprendre » (1 ^{re} édition)	Mercredi 6 mars 2019	5	Semaine 1 : mercredi 6, jeudi 7 & vendredi 8 mars 2019 - Semaine 2 : jeudi 28 & vendredi 1 ^{er} mars 2019
Cycle professionnalisant « Consultant Formateur » (18 ^e édition)	Samedi 16 mars 2019	6	Samedi et/ou dimanche à partir du samedi 16 janvier 2019
Cycle professionnalisant « Comment réussir sa transformation digitale » (2 ^e édition)	Mercredi 20 mars 2019	3	Mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 23 mars 2019
Cycle professionnalisant « Développement professionnel » (2 ^e édition)	Mercredi 20 mars 2019	3	Mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 23 mars 2019
Séminaire « Élaboration et suivi du Plan de Formation » (4 ^e édition)	Mercredi 27 février 2019	2	Mercredi 27 & jeudi 28 mars 2019
Séminaire « Comment répondre et remporter un appel d'offres » (3 ^e édition)	Jeudi 7 mars 2019	2	Jeudi 7 & vendredi 08 mars 2019
Séminaire « Networking commercial (1 ^{re} édition)	Jeudi 7 mars 2019	2	Jeudi 7 & vendredi 08 mars 2019
Séminaire « social selling » (1 ^{re} édition)	Jeudi 14 mars 2019	2	Jeudi 14 & vendredi 15 mars 2019

NB : Les Cycles professionnalisants sont organisés par le CEFOR Entreprises sur le Campus de Formation de la CFCIM à Ain Sebaa. Ces formations sont toutes déclinables en intra-entreprise pour le compte spécifique de votre société.

Pour toute information complémentaire concernant les conditions d'inscription, tarifs et modalités de remboursement par l'OPPPT, merci de bien vouloir contacter :

Rédouane ALLAM, 06 67 03 03 25, rallam@cfcim.org
Salma LITIM, 05 22 34 55 98, 05 22 35 02 12, slitim@cfcim.org

Le Coin des Adhérents

Agenda fiscal

Calendrier fiscal de février 2019

Impôt sur le revenu

1/ Retenue sur les revenus salariaux, traitements, indemnités et émoluments, pensions, rentes viagères. Reversement par les employeurs et débirentiers des retenues opérées à la source le mois précédent.

2/ Versement des retenues opérées à la source le mois précédent sur les redevances, rémunérations, cachets, commissions, honoraires versés à des personnes non domiciliées fiscalement au Maroc.

3/ Perte de loyer : requête en réduction ou décharge.

4/ déclaration annuelle de traitements et salaires payés au cours de l'année précédente.

Les employeurs doivent annexer un état comportant la liste des bénéficiaires des options de souscription ou d'achat d'action ou d'actions gratuites.

5/ Déclaration des rémunérations et indemnités occasionnelles versées au cours de l'exercice précédent à des personnes physiques ne faisant pas partie du personnel salarié. Il est recommandé

de s'assurer qu'il ne manque aucune information concernant les salariés afin d'éviter la pénalité de 15 % de l'impôt.

6/ Versement du prélèvement à la source 30 % libératoire lorsque le bénéficiaire n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu selon le régime du résultat net réel ou celui du résultat net simplifié ou de 20 % dans le cas contraire.

7/ Déclaration des pensions et autres prestations servies sous forme de capital ou de rentes; (concerne les caisses de retraite et compagnie d'assurance).

8/ Versement de la retenue à la source sur les profits de cession de valeurs mobilières opérées par les intermédiaires financiers habilités teneurs de comptes titres, effectuée sur les cessions du mois précédent.

9/ Déclaration de revenu professionnel déterminé selon le régime forfaitaire ou autres que les revenus professionnels

10/ les employeurs qui versent à leurs salariés en activité un abondement, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, doivent annexer à la déclaration des revenus salariaux un état mentionnant :

- Les noms, prénom et adresse du titulaire du plan ;
- Les références du plan et sa date d'ouverture ;
- Le montant de l'abonnement versé ;
- Le montant annuel du revenu salarial imposable.

Impôt sur les Sociétés

1/ Versement par les sociétés des retenues à la source effectuées le mois précédent.

2/ Déclaration du résultat fiscal pour les sociétés non résidentes n'ayant pas d'établissement au Maroc, au titre des plus-values résultantes de la cession des valeurs mobilières réalisées au Maroc.

Taxe sur la Valeur Ajoutée

1/ Déclaration et versement avant le 20 Février par les redevables soumis au régime de la déclaration mensuelle (chiffre d'affaires taxable supérieur ou égal à 1.000.000 de dirhams par an) ou sur option. Les déclarations et paiements sur support magnétique restent jusqu'à la fin du mois.

Demandes d'emploi

Achats et Logistique

7- H 50 ans, Ingénieur en Technologies de l'Information (BAC+5 Telecom ParisTech) et diplômé en Achats et Supply Chain (Chartered Institute of Procurement and Supply, Londres) - 25 ans d'expérience notamment dans le secteur des télécommunications dont 10 ans dans la fonction achats et 5 ans comme Directeur Achats - Expérience internationale en France, Allemagne et en Afrique et Moyen-Orient (Algérie, Maroc, Tanzanie, Jordanie). Trilingue français, anglais, allemand avec des notions d'arabe lu/écrit/parlé - Cherche un poste à responsabilité dans la fonction achats et

logistique, notamment sur l'optimisation des dépenses des entreprises, le contrôle des risques et l'optimisation de la valeur ajoutée apportée par les fournisseurs.

BTP

8- H. 49 ans - BTS industrie de l'habillement option productique - Plus de 20 ans d'expérience - Direction technique dans divers secteurs d'activités (textile/matériel et fournitures médicales/construction de piscines principalement) - Cherche poste dans le BTP - Étudie toutes propositions.

Communication

9- H. 49 ans - 25 ans d'expérience dans la communication en France comme au Maroc - Cherche poste

dans le domaine de la communication en entreprise comme en agence - Disponible immédiatement.

Gestion Administrative

10- F. 27 ans- Bonne maîtrise des logiciels informatiques - bilingue français/arabe et connaissances de base en anglais - expérience dans la réclamation des factures clients - Organisée, sérieuse et motivée - Cherche poste - Disponible de suite.

Industrie/Qualité/Métrologie

11- H. 41 ans - Ingénieur textile de formation - 14 ans d'expérience comme responsable laboratoire, responsable qualité et métrologie dans un laboratoire indépendant de contrôle des biens de consommation (textile/habil-

lement) au Maroc - Expert textile pour le SEMAC - Disponible immédiatement sur Casablanca pour CDI, CDD, expertise ou mission temporaire.

Ressources Humaines/Insertion Professionnelle

12- F. 49 ans - Maîtrise AES (en France) - Près de 20 ans d'expérience notamment au Maroc - Pilotage et gestion de projets RH : cadrage et feuille de route, enquêtes, appels d'offres, RSE, KPI, Process - Développement et gestion de la formation : plan de formation, interface

avec les acteurs locaux, gestion de la mobilité et des carrières, création de supports et animation - Recherche opportunité dans les RH - Étudie toutes propositions.

13- F-51 ans - Diplômée en Maîtrise de lettres modernes et titulaire d'un diplôme de formateur d'adultes - 17 ans d'expérience dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle - Recherche un poste, sur Rabat, de chargée d'insertion ou conseillère en formation/orientation.

14- H. 41 ans - Master RH (Université de Strasbourg) - Gestion admi-

nistrative du personnel - Gestion du recrutement et du reporting - Mise en place de procédures RH - Gestion de la relation avec les partenaires externes - OFPPT, GIAC, Cabinets de conseil, fiduciaire...) - Collecte et traitement de la paie - Communication interne/externe - 10 ans d'expérience dont la moitié en ressources humaines - Recherche poste dans les RH.

► Siham Hassini

Tél : 05 22 48 93 17

siham.hassini@diplomatie.gouv.fr

Contacts CFCIM

Service Adhésions

► Séloua El Maataoui
Tél. : 05 22 43 96 11
selmaataoui@cfcim.org
► Wafaâ Laachir
Tél. : 05 22 43 96 48
wlaachir@cfcim.org
► Karim Batata
Tél. : 05 22 43 96 12
kbatata@cfcim.org

Service Visas

► Loubna Marill
Tél. : 05 22 43 96 47
lmarill@cfcim.org
► Chantal Maurel
Tél. : 05 22 43 96 17
cmaurel@cfcim.org

Promotion des Services de la CFCIM

► Fatima-Ezzahra Jamil
Tél. : 05 22 43 29 80
fejamil@cfcim.org

Service Emploi

► Siham Hassini
Tél : 05 22 48 93 17
siham.hassini@diplomatie.gouv.fr

Appui aux Investisseurs et à la Création d'Entreprise

► Khalid Idrissi Kaitouni
Tél. : 05 22 43 96 04
kidrissi@cfcim.org

Pôle Salons et Évènementiel

► Hicham Bennis
Tél. : 05 22 43 96 27
hbennis@cfcim.org

Missions de Prospection sur les Salons Professionnels en France et à l'International

► Nadwa El Baïne
Tél. : 05 22 43 96 23
nelbaine@cfcim.org

Pôle CFCIM-Business France

► Charafa Chebani
Tél. : 05 22 43 96 33
cchebani@cfcim.org

Centre de Médiation pour l'Entreprise

► Khalid Idrissi Kaitouni
Tél. : 05 22 43 96 04
centredemediation@cfcim.org

Parcs Industriels

► Mounir Benyahya
Tél. : 05 22 59 22 04
parcsindustriels@cfcim.org

Campus de Formation

► Mounir FERRAM
Directeur du Pôle Enseignement et Formation
Tél. : 05 22 35 02 12
mferram@cfcim.org

Ecole Française des Affaires

► Amine Barkate
Tél. : 05 22 35 02 12
abarkate@cfcim.org

CEFOR Entreprises

► Salma LITIM
Tél. : 05 22 34 55 98
slitim@cfcim.org

Délégations Régionales

Agadir

► Fatima-Ezzohra Trissia
Tél. : 05 28 84 41 91
agadir@cfcim.org

Fès

► Wissale Naaza
Tél. : 05 35 94 30 36
fes@cfcim.org

Marrakech

► Siham Belain
Tél. : 05 24 44 94 91
marrakech@cfcim.org

Meknès

► Noura Moustir
Tél. : 05 35 52 22 10
meknes@cfcim.org

Laâyoune

► Mimouna Tolba
+212 (0)6 66 28 43 33
laayoune@cfcim.org

Oujda

► Abdenbi El Bouchikhi
Tél. : 05 36 71 05 71
oujda@cfcim.org

Rabat

► Bouchra Chlihah
Tél. : 05 37 68 24 29
rabat@cfcim.org

Tanger

► Karima Khdim
Tél. : 05 39 32 22 22
tanger@cfcim.org

Bureau de Paris

► Faïza Hachkar
Tél. : 0033 1 40 69 37 87
paris@cfcim.org

On en parle aussi...

L'association du mois

Association marocaine de l'orphelin Plaider la cause des orphelins et des enfants abandonnés du Maroc



L'Association Marocaine de l'Orphelin (AMO) est une structure encore toute jeune. Créée fin 2017, elle se consacre entièrement à la question des orphelins et des enfants abandonnés au Maroc. Son Président, Yassine Rafya Benchekroun, et la majorité des membres de son bureau sont d'ailleurs eux-mêmes des orphelins ou des enfants abandonnés. L'AMO œuvre sur deux tableaux. D'abord, elle accompagne les jeunes dans leur scolarité, leur formation et leur insertion socioprofessionnelle. Ses membres recherchent notamment des écoles de qualité qui accepteraient d'accueillir les enfants à moindres frais ou encore ils les accompagnent dans leur recherche de stages.

Ensuite, l'AMO organise le plaidoyer pour une meilleure prise en charge des orphelins et enfants abandonnés auprès des autorités publiques. Aujourd'hui, ces jeunes sont en effet pris en charge par la société civile alors que l'intervention et le financement par l'État sont insuffisants. Résultat, de nombreux

enfants orphelins ou abandonnés peinent à trouver leur place dans la société, échouent à terminer leur scolarité, à trouver un emploi... Par ailleurs, les discriminations à leur encontre restent fortes. Afin de mettre la lumière sur la situation de ces jeunes, l'AMO avait organisé l'an dernier, à peine quelques mois après sa création, le 1^{er} Forum National de l'Orphelin à Casablanca. Elle vient d'organiser la deuxième édition les 9 et 10 février. Les participants, essentiellement issus de la société civile, ont pu évoquer l'état des lieux de l'abandon d'enfants au Maroc, la kafala ou encore les grossesses non désirées.

► Contact

Facebook : Association Marocaine de l'Orphelin
Yassine Rafya Benchekroun, Président de l'AMO
E-mail : president@orphemaroc.com
Tél. : 06 42 50 21 50



ASSOCIATION MAROCAINE DE L'ORPHELIN ORGANISE

2^{ÈME} ÉDITION DU FORUM NATIONAL DE L'ORPHELIN

الدورة الثانية للملتقى الوطني لليتيم
التخلي عن الاطفال في المغرب...
مأساة و واقع
L'ABANDON D'ENFANTS AU MAROC...
TRAGIQUE RÉALITÉ

LE 9-10 FÉVRIER 2019
À LA FONDATION DU ROI ABDUL AZIZ
AL SAOUD CASABLANCA

10-9 فبراير 2019
بمؤسسة الملك عبد العزيز آل سعود
الدار البيضاء



Tectra

Travail temporaire
Recrutement



26
AGENCES
À VOTRE SERVICE

**VOTRE
PARTENAIRE
RESSOURCES
HUMAINES** | **CTT, CDD, CDI**
Conseils et solutions RH
Recrutement
Gestion de contrats



TERTIAIRE - INDUSTRIEL - BTP - AGRICOLE - HÔTELLERIE - TOURISME

Tél: 0522 43 03 49

www.tectra.ma

Suivez-nous sur :





مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC
ENTREPRISES

COMMERCE INTERNATIONAL

DÉCOUVREZ
LA BANQUE RÉFÉRENCE

100%*
DE PROMESSES
TENUES

Ouverture d'un crédit documentaire import sous 4 heures**

Traitement d'une opération de remise documentaire import à J

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



www.creditdumaroc.ma



Siège social : 48-58, boulevard
Mohammed V - Casablanca.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 088 121 400 Dhs.
N° RC : 28717. Etablissement agréé en qualité de banque par Bank Al-Maghrib en vertu
de l'arrêté N° 2348-94 du 14 Rabii I 1415 (23 Août 1994) relatif aux établissements de crédit.

*Variables pour l'ensemble des opérations documentaires (remise documentaire, crédit documentaire à l'import et à l'export).
**si vous êtes abonnés à Cdm e-Trade. À condition que le dossier client soit complet, son compte suffisamment provisionné et autorisé et la demande reçue avant 15h.